

POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE EN OCCITANIE

CAHIER N°2

TOURISME - NAUTISME - FORMATION - RECHERCHE - INNOVATION



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 20 juin 2023

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le 20 juin 2023

POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE

CAHIER N°2

**TOURISME – NAUTISME - FORMATION – RECHERCHE -
INNOVATION**

Avis adopté

Rapporteur : **Pierre AYLAGAS**

SOMMAIRE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE/PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

**AVIS
POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE
CAHIER N°2
TOURISME - NAUTISME - FORMATION - RECHERCHE - INNOVATION**

EXPLICATIONS DE VOTE

**DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Conseiller régional représentant Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Monsieur le Préfet de région,
Monsieur le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'Hôtel de Région de Toulouse pour la deuxième assemblée plénière du 1^{er} semestre de l'année, qui se déroulera toute la journée.

Mais avant de commencer mon discours d'ouverture, je souhaite partager avec vous un moment d'émotion et de révolte en raison du naufrage meurtrier en Méditerranée de plusieurs centaines de personnes venant du Pakistan, de Syrie, d'Égypte, de Palestine ; traversée de la Méditerranée organisée par des passeurs sous la bienveillance de leur pouvoir politique.

La Méditerranée est un épouvantable cimetière. L'Union européenne et les États ne peuvent rester silencieux.

Parmi nous ce matin Monsieur Vincent GAREL, Conseiller régional représentant la Présidente de Région Carole DELGA, et Président du Comité régional du tourisme et des loisirs d'Occitanie (CRTLO) ; je vous remercie vivement pour votre participation à nos travaux.

Nous accueillerons également cet après-midi, Monsieur Pierre-André DURAND, nouveau préfet de la région Occitanie, qui nous fait l'honneur de sa présence et participera ainsi pour la première fois à nos travaux ; il sera accompagné de Monsieur Julien TOGNOLA, Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités. Monsieur le Préfet fera un point sur le déploiement en région du Plan France 2030 qui a été lancé fin 2021 avec pour objectif de rattraper le retard industriel français, d'investir massivement dans les technologies innovantes ou encore de soutenir la transition écologique, mais aussi sur le projet France Travail qui sera mis en œuvre le 1^{er} janvier 2024.

À l'ordre du jour de cette séance, trois projets d'Avis intitulés :

- « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie – Cahier n°2 – Tourisme, Nautisme, Formation, Recherche, Innovation » ; projet d'Avis préparé par la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » présidée par Marc CHEVALLIER. Le rapporteur est Pierre AYLAGAS.
- « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures d'Occitanie ? », projet d'Avis préparé par la Commission « Espace et Développement rural - Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation », présidée par Denis CARRETIER, et dont le rapporteur est Michel BAYLAC.
- « Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ? », projet d'Avis préparé par la Commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » présidée par Éric LALANDE ; le rapporteur est Dominique ANTONI.

Je remercie chaleureusement les présidents de commission, les conseillères et conseillers, les rapporteurs, les chargé.e.s de mission et assistantes pour le travail élaboré.

Les sujets de ces projets d'Avis sont en lien direct avec la nécessaire transformation de notre système de production en Occitanie eu égard aux défis à relever, à savoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la reconstruction d'une souveraineté économique accompagnée du plein emploi, par le biais notamment de la réindustrialisation de filières, l'évolution des métiers et des compétences. Autant dire

que ces rapports devront être suivis et complétés car les modèles économiques des années 1970-1980 ne peuvent durer en l'état. L'Espagne risque la désertification rurale sur 80 % de son territoire. Nous ne pouvons l'ignorer.

Une prospective territoriale pour la région Occitanie à l'horizon 2050

Le CESER mène donc une réflexion approfondie sur ces enjeux et défis. En témoigne également la tenue le 17 avril dernier d'une conférence-débat sur l'urgence climatique et la transformation de nos modèles, dont le grand témoin a été l'économiste et Directeur de la Toulouse School of Economics, Christian GOLLIER. A été évoquée lors de cette manifestation la décarbonation des secteurs de l'industrie, du bâtiment et de l'habitat, des mobilités.

Dans une semaine, mardi 27 juin, vous êtes invités à participer au colloque de prospective territoriale que le CESER organise pour présenter les travaux produits par la Section Prospective « **Une prospective territoriale pour la région Occitanie - Les Chemins 2050 - Quels pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050 ?** » débutés en 2016, et qui permettra ainsi de compléter les débats du 17 avril en abordant l'enseignement scolaire et universitaire, l'emploi, les transitions, le littoral, la Méditerranée, l'aménagement du territoire, l'environnement, la biodiversité, la ressource en eau.

Un colloque sous le double parrainage de Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie et de Louis GALLOIS, Co-Président de la Fabrique de l'industrie et Président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée (ETCLD), et avec la participation de grands témoins tels la Rectrice de région académique Occitanie, le Directeur scientifique de la Climatologie à Météo-France, la Présidente du CODEV de Toulouse, ... et de représentants du monde universitaire et de la recherche, de l'Éducation nationale, du secteur industriel (cadres dirigeants d'Airbus, Pierre Fabre...), de la coopération agricole, des collectivités territoriales et des syndicalistes.

Quels pourraient être les visages de l'Occitanie en 2050, à la lecture des tendances lourdes dans les domaines du climat, de la géopolitique et des bouleversements économiques, sociétaux et d'aménagement du territoire, mais aussi au vu des signaux moins perceptibles qui pourraient s'amplifier d'ici 30 ans ?

Ce colloque de prospective territoriale a ainsi pour objectif de mettre en avant l'intérêt de mener des travaux de prospective territoriale, comme outils d'aide à la décision des politiques et plus largement des acteurs de la société. La prospective ne consiste pas à prédire l'avenir ; elle nous aide à mieux nous y projeter et à déterminer sur des bases argumentées les scénarios possibles et les connaissances nécessaires pour parvenir aux objectifs recherchés, pour les moyen et long termes.

C'est aussi rappeler **la mission attribuée aux CESER en matière de conduite d'études de prospective territoriale régionale par la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS) promulguée le 21 février 2022 (l'article 230 de la loi complète les missions des CESER en y ajoutant la prospective territoriale (Cf. l'article L4134-1 du CGCT)).**

Avoir une vision partagée de l'avenir, des enjeux et faire évoluer les politiques publiques de long terme dans un monde dangereux, en pleine transformation et incertain, telle doit être la mission de tout le CESER afin de faire vivre un véritable dialogue territorial en région.

Ce colloque implique tous les acteurs dans la durée ; il nécessite votre présence et votre engagement. À ce jour, il y a près de 180 inscrits. Participer activement, c'est affirmer notre rôle dans cette nouvelle mission que la loi nous confie et montrer toute l'utilité d'un CESER, assemblée représentative de la société civile, aux côtés des élus, capable de s'exprimer avec une vision de long terme.

Nous avons largement anticipé la loi 3DS en créant dans le CESER Midi-Pyrénées une section dédiée à la prospective.

Pour le futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (2050)

Je voudrais faire état d'un autre travail mené par la Section prospective qui concerne le futur de la plateforme aéroportuaire Toulouse-Blagnac à l'horizon 2050.

Le futur de la zone aéroportuaire et aéronautique de Toulouse fait l'objet depuis janvier 2022 d'une large concertation initiée par l'État au travers de l'Atelier des Territoires réunissant élus, représentants des milieux associatifs, des institutions socio-économiques telles que le CESER, le CODEV de Toulouse. L'objectif de la démarche est de favoriser la compréhension des enjeux de développement environnementaux, économiques, sociaux et sociétaux.

Le CESER a ainsi été sollicité par l'État pour dégager une vision prospective de l'évolution de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac dont la notoriété internationale est forte grâce aux premiers constructeurs mondiaux Airbus et ATR (pour les avions régionaux). Suite au mandat donné par le Bureau du CESER d'avril 2022, la Section Prospective a élaboré une contribution intitulée « Contribution du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à l'atelier des territoires pour le futur de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac (2050) » ; celle-ci a été adoptée à l'unanimité par le Bureau du 13 février 2023.

Pour le CESER, les enjeux, les potentialités et les nécessités à prendre en compte dans cette démarche s'articulent autour de quatre grands champs de préoccupations et de préconisations : l'aménagement du territoire ; l'environnement ; le développement économique et industriel ; les conséquences sociales et sociétales.

L'analyse et les propositions développées dans ce document invitent à saisir les opportunités de développement durable et concerté de l'activité aéroportuaire et aéronautique dans une approche régionale, incluant dans une nouvelle gouvernance les territoires d'influence qui sont aussi les territoires d'industrie notamment le Gers et le Tarn-et-Garonne, et un rôle spécifique donné au CESER, conformément à sa compétence de prospective ; le CODEV de Toulouse pourrait également être associé. Il est apparu important au CESER durant ses travaux de concertation, de sortir de la vision exclusivement haut-garonnaise. La vocation industrielle de cet aéroport nécessitait de rencontrer également les élus des territoires périphériques – alors que ce n'était pas prévu au départ – étant aussi concernés par l'activité de la plateforme aéroportuaire. Cela sous-entend que la structure à mettre en place soit dotée de moyens humains avec un directeur de projet et une équipe justifiée par l'importance des enjeux identifiés, des investissements liés aux infrastructures complexes qui accompagneront la nouvelle démographie de la région, les équipements hospitaliers à construire, les nouvelles activités économiques pour les territoires concernés. Cette situation connue nécessitera par conséquent une ingénierie forte de l'État au service des collectivités concernées et de nos concitoyens.

Par ailleurs, ce doit être une instance pérenne, que nous souhaitons voir mise en place par l'État dès septembre. Une entité que le CESER aurait toute « légitimité » à animer, ayant une vision régionale et prospective, et dont l'ensemble des membres seraient amenés à signer une Charte partagée.

Nous sommes satisfaits d'avoir été entendus sur ces trois points. Cet aéroport dont la notoriété est liée aux activités industrielles des deux leaders mondiaux Airbus et ATR doit rester majoritairement dans le périmètre de la puissance publique (État, collectivités, EPIC (CCI Haute-Garonne), avec un contrat de confiance et de gestion confié au groupe Eiffage, concessionnaire depuis deux ans. C'est aussi un aéroport d'agglomération, il est donc nécessaire d'intégrer la question du bruit et de la santé des riverains.

La nécessaire adaptation de l'agriculture, de la forêt et de l'économie bleue au changement climatique

Comme rappelé plus tôt, relever le défi de l'adaptation au changement climatique s'impose à tous aujourd'hui : acteurs du monde économique, politique, associatif, citoyens. Tous les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) reconnaissent l'interdépendance entre climat, écosystèmes, biodiversité et sociétés humaines. Le GIEC alerte sur l'insuffisance du rythme et de l'ampleur de

l'action actuellement menée pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en notant de réelles possibilités de mieux faire pour la diversité des acteurs impliqués.

Hausse des températures, canicules favorables aux incendies de forêt, sécheresses, pluies extrêmes, réchauffement des océans et élévation du niveau des eaux, pénuries d'eau, autant d'événements météorologiques et de risques que nous connaissons bien aujourd'hui et qui sont voués à s'aggraver dans le temps, dans notre région mais aussi dans toutes les régions du monde.

Nous devons par conséquent parvenir à vivre dans un monde plus responsable, plus sûr et durable - et il y a désormais urgence, nous n'avons plus de temps à perdre – en mettant en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour nos générations et les générations futures.

Dans ce contexte, produire mieux et différemment s'impose à tous les secteurs d'activité tels que le transport, l'énergie, l'industrie, l'agriculture, générant des émissions de gaz à effet de serre qui amplifient le réchauffement du climat.

Les projets d'Avis du CESER présentés ce matin, sur le carbone agricole et forestier, l'économie bleue ont pris en compte l'urgence climatique, pour proposer des solutions innovantes pour lutter contre le dérèglement climatique, favoriser le développement d'une activité économique indispensable mais plus résiliente et responsable.

« Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le dérèglement climatique : quelles réponses des agricultures et des sylvicultures d'Occitanie ? »

L'agriculture est un secteur d'activité qui est responsable en France de 24 % des émissions de GES (30 % en Occitanie) ; c'est le deuxième plus grand secteur d'activité émetteur de gaz à effet de serre, après l'énergie, et suivi par l'industrie, le transport, la construction. L'agriculture émet environ 100 millions de tonnes équivalent carbone par an dont 45 % dus au méthane issu de l'[élevage](#) et 45 % au protoxyde d'azote, avec principalement la fertilisation azotée.

Mais dans le même temps, l'agriculture représente un levier à actionner dans la lutte contre le changement climatique car elle assure un rôle de stockage de carbone dans les sols et de productions de matériaux et d'énergies renouvelables.

Les forêts, quant à elles, sont étroitement liées au changement climatique : leur dynamique (composition, structure), leur répartition et leur fonctionnement (cycles du carbone et de l'eau...) qui dépendent du climat peuvent être perturbés ; par ailleurs, elles subissent des effets négatifs indirects tels des incendies, des dépérissements massifs... Principal réservoir terrestre de carbone, elles sont cependant considérées aussi comme une solution pour lutter contre le dérèglement climatique jouant un rôle de puits et de stockage de carbone important et à long terme sur une faible surface, aussi bien dans le sol que dans la biomasse.

La France s'étant engagée à atteindre la neutralité carbone dès 2050, agriculture et forêts françaises, bien que leur capacité à capter du carbone atmosphérique puisse être réduite par le changement climatique, sont appelées par conséquent à contribuer à l'effort de réduction des émissions des GES des autres secteurs par la production de matériaux et d'énergies renouvelables en remplacement de produits issus de sources fossiles ou minérales en voie d'épuisement, ainsi que par une adaptation de leurs modes de production.

Si l'agriculture doit aider à réduire les émissions de GES, elle doit aussi servir à nourrir les hommes – sa fonction première - et en 2050, la planète sera peuplée de 9 milliards d'habitants. Aujourd'hui, les effets du réchauffement climatique telles que la sécheresse, les précipitations intenses, les pénuries d'eau, etc. mettent en péril la production agricole tant en France, en Europe, ou encore en Afrique, avec un risque d'importations croissantes de nourriture. Il faudra donc accroître la production alimentaire pour permettre l'accès de tous à l'alimentation ; cela nécessite de repenser dès à présent l'agriculture pour s'adapter au changement climatique et ainsi relever ce défi.

Il importe donc de réfléchir à des modèles économiques et des solutions innovantes pour encourager des pratiques agricoles et forestières durables comme l'agroforesterie.

L'Occitanie dispose d'un potentiel réel en matière d'agriculture et de forêts avec des exploitations agricoles diversifiées et une couverture forestière importante (2,6 millions d'hectares, soit 36 % du territoire régional).

Une réponse au défi du changement climatique.

L'agriculture et la forêt de notre région ont ainsi toute leur place dans la participation à la réalisation des objectifs de neutralité carbone par l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique ; les prairies absorbent les émissions de CO₂ y compris celles de l'élevage, secteur qui permet avec le lait et la viande de nourrir les populations sur tous les continents, notamment les plus pauvres.

La Région Occitanie a investi dans des solutions pour faire face à l'urgence climatique et répondre à l'objectif de neutralité carbone : Plan « Arbre et carbone vivant » ; Programme « Région à énergie positive d'ici 2050 » ; Schéma régional biomasse ; Programme régional Forêt Bois ; Pacte vert ; Contrats et plans de filière ; Label bas carbone en partenariat avec l'ADEME pour la structuration de la filière bois énergie... Si le CESER reconnaît l'effort de la Région dans ce domaine, il appelle cependant la collectivité à concentrer son action sur un programme unifié (donc y mettre toutes les initiatives, plans et actions de la Région), avec une présentation claire et accessible à tous (citoyens, société civile, acteurs économiques, collectivités territoriales).

Le CESER formule d'autres propositions pour ces deux secteurs :

- pour la filière forêt-bois régionale, il faut :

- Inciter à une gestion durable des forêts, par le regroupement des plus petites parcelles, le renforcement du rôle environnemental et de protection des documents de gestion et en privilégiant des pratiques favorables au stockage du carbone et à la production de bois de qualité.
- Accompagner la structuration d'une filière durable du bois, engagée dans une démarche globale d'économie circulaire et privilégiant la valorisation du bois dans les produits à plus longue durée de vie.

- pour l'agriculture, cela inclut l'adoption et le développement de techniques agricoles bas-carbone et produisant une alimentation de qualité. Aussi, il s'agira principalement de :

- Mieux maîtriser le cycle de l'azote par le développement des légumineuses et l'accompagnement à la structuration d'une filière protéines végétales locale et l'encouragement à l'économie d'intrants.
- Protéger et accroître les stocks de carbone par le développement des couverts végétaux, le soutien à l'élevage herbager, agroforestier et sylvopastoral, et l'implantation de haies.
- Réduire les émissions de CH₄ par l'accompagnement au développement d'une méthanisation raisonnée et en maîtrise locale.

« Pour une économie bleue soutenable en Occitanie – Cahier n°2 – Tourisme, Nautisme, Formation, Recherche, Innovation »

Les océans subissent également les effets du changement climatique liés aux activités humaines. Le GIEC a souligné les particularités de la région méditerranéenne, une des zones géographiques du globe le plus fortement impactée par le dérèglement climatique, donc très vulnérable, qui connaît une augmentation de la température atmosphérique et de la température de la mer, une élévation du niveau de la mer irréversible au moins à l'échelle du siècle (jusqu'à 1m en moyenne en 2100 dans le pire des scénarios), un manque d'eau en période estivale notamment... Ces données climatiques impactent les activités économiques (pêche, agriculture, tourisme...), les écosystèmes marins et terrestres. Le littoral occitan est par conséquent concerné. Dans ce contexte, le CESER s'est intéressé au secteur de l'économie bleue en Occitanie, abordant les principaux enjeux liés aux filières économiques ayant un rapport avec la mer et formulant des préconisations pour répondre aux problèmes des entreprises concernées. L'économie bleue, et notamment les organismes de recherche ou les centres de formation, nombreux et souvent leaders dans leurs domaines, disposent d'atouts pour s'adapter et

proposer des solutions afin de faire face aux effets du changement climatique (protection des côtes, valorisation des algues...).

Un 1^{er} cahier « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie » concernant les secteurs suivants : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture et énergie éolienne en mer, a été adopté le 19 avril 2022.

Le 2^e cahier présenté pour débat et vote aujourd'hui traite du tourisme, du nautisme, de la formation, de la recherche et de l'innovation. Pour chaque secteur, le CESER a fait des propositions relatives à l'adaptation ou à la transformation des pratiques actuelles :

- Pour le tourisme, première filière de l'économie bleue, représentant 32 000 emplois et 4,6 Mds de chiffre d'affaires, le CESER souhaite faciliter le recrutement de saisonniers (5 000 emplois saisonniers non pourvus en 2022), freiné notamment par la question du logement. Pour régler ce point, le CESER encourage la mise à disposition de logements pour les saisonniers : habitat modulaire, démontable, logements vacants, logements existants tels les internats de lycées, les logements étudiants.... Par ailleurs, les impacts massifs du changement climatique doivent être pris en compte dans l'accompagnement des professionnels : le CESER propose de soutenir les activités touristiques et notamment l'hôtellerie de plein air dans leur adaptation au changement climatique (solutions de résilience, réduction des vulnérabilités...).
- Pour les ports de plaisance et activités nautiques, le CESER souhaite encourager et soutenir les efforts de modernisation, d'économie d'eau, d'énergie et de réduction des impacts environnementaux des ports et des bateaux de plaisance.
- Pour la formation professionnelle : l'Occitanie dispose de sites de formation professionnelle reconnus au niveau national qui anticipent les besoins futurs en mer. Il convient d'encourager la mise en œuvre de nouvelles formations pour de nouvelles compétences (par exemple « marinisation » des métiers liés aux énergies renouvelables...).
- Pour la Recherche et l'Innovation, le CESER recommande de poursuivre et de sanctuariser les moyens déployés visant à favoriser l'innovation pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Mais les conséquences du changement climatique sur le littoral, le trait de côte, les sécheresses à répétition et les projections climatiques obligent dans l'urgence à repenser un modèle économique sous peine de voir les panneaux solaires remplacer les productions nécessaires à notre alimentation, et donc à notre souveraineté. Par conséquent, nous ne pouvons être muets sur les évolutions nécessaires.

Transformations et utilisations du bois, réindustrialiser la filière en Occitanie ?

Si la forêt est une solution pour lutter contre le dérèglement climatique, en Occitanie, elle revêt un potentiel utilisable pour participer à la réindustrialisation du territoire régional.

L'Occitanie est la 2^e région forestière de France en termes de surface derrière la Nouvelle-Aquitaine. Il y a 4 grands massifs forestiers en Occitanie, la partie du massif central étant la plus productive. La forêt, c'est 2,6 millions d'hectares, soit 36 % du territoire régional. Pour les essences, les surfaces forestières sont constituées principalement de feuillus (1/4 de résineux pour 3/4 de feuillus), mais ce sont les essences résineuses les principales valorisées en bois d'œuvre. La forêt privée est majoritaire en Occitanie avec 79 % de la surface, 430 000 propriétaires. La forêt publique, c'est 21 % des surfaces pour 30 % des récoltes de bois.

La filière bois en 2019 représente 18 700 emplois dont 15 800 salariés dans des établissements en communes rurales essentiellement, soit des emplois peu délocalisables.

En France, nous importons des produits de la filière bois et dérivés pour une valeur totale de 19 Mds€, entraînant un déficit de 8,6 Mds€ (en 2021) sur le poste Bois dans la balance commerciale, alors que nous avons la matière première sur place. Pourquoi cet état de fait ?

Selon un rapport de la Cour des Comptes d'avril 2020, la filière est, depuis au moins deux décennies, en crise structurelle, entretenue par un sous-investissement chronique et une compétitivité insuffisante. Cette crise révèle un manque d'intégration entre l'amont et l'aval, entre l'offre et la demande de bois.

Le bois peut-il redevenir une source de richesse ?

Dans la continuité de ses travaux sur les filières régionales, le CESER s'est autosaisi sur la filière industrielle des transformations et utilisations de la matière première Bois en Occitanie et la capacité régionale à structurer et développer une filière durable et soutenable créatrice d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires.

Les mutations qu'a connues la filière, notamment avec l'arrivée de nouveaux matériaux ou de nouveaux usages, ont profondément changé sa configuration. Cependant, des compétences et des savoir-faire sont toujours présents en Occitanie. La filière doit être envisagée à partir des marchés irrigués par la ressource bois. Le dialogue est nécessaire entre les maillons des différentes chaînes de valeur autour de cette matière première.

Le CESER appelle à la définition d'une stratégie régionale opérationnelle et à sa mise en œuvre pour réindustrialiser la filière des transformations et des utilisations du bois en Occitanie.

Le CESER formule des préconisations pour « Remettre les feuillus au centre des productions » :

- Définir une stratégie argumentée pour une transformation plus importante, en volume, du bois issu des feuillus, y compris des qualités secondaires et travailler sur des modèles et des designs qui repositionnent les essences de feuillus.

Le CESER Occitanie engage à la création d'instances de veilles et de confrontations très opérationnelles, pour comparer les modèles qui existent et en élaborer de nouveaux pour développer l'usage des bois d'œuvre d'Occitanie. Il s'agira de proposer des modèles différenciés et à haute valeur ajoutée pouvant réactiver la filière du sciage local en revalorisant les sciages à façon.

Le CESER encourage également les parties prenantes à engager une réflexion de planification sur une approche concertée qui débouche sur une contractualisation où, sur un même volume de bois, plusieurs transformateurs pourraient être servis. Cela pourrait permettre de maximiser la valorisation de la matière d'une part, et d'ouvrir l'accès facilité à la ressource pour d'autres acteurs d'autre part.

- Un projet ambitieux de réindustrialisation autour des feuillus

Le CESER Occitanie préconise l'étude et la mise en œuvre d'un projet ambitieux de réindustrialisation de grande envergure en Occitanie, dans l'esprit et selon la pratique du développement durable opérationnel. Un modèle efficace, qui permettrait une reprise de gestion du couvert forestier abandonné, à partir du prélèvement des essences de feuillus. Ceci inclut la remise en route, l'adaptation et la modernisation des scieries locales des gros bois en Occitanie pour servir les charpentiers, les menuisiers...

- Reconquérir des parts de marché

Le CESER Occitanie souhaite qu'un plan stratégique ambitieux de conquête des marchés à partir de l'utilisation de nos feuillus pour l'Occitanie soit mis en œuvre en région. Il devra intégrer le potentiel de la ressource mobilisable en Occitanie.

Un nouveau Plan régional de l'Eau de la Région Occitanie : nécessité d'avoir une vision et une stratégie de long terme à l'horizon 2050

Évoquer les effets du changement climatique sur l'agriculture ou sur le littoral méditerranéen, c'est aussi prendre en compte la problématique de l'eau : raréfaction de la ressource, qualité de l'eau, inondations, submersion, érosion du trait de côte...

Quelles actions mettre en œuvre ? Quel rôle pour les collectivités territoriales ?

Selon les Nations unies, deux milliards de personnes vivent actuellement dans des pays ou des régions touchés par des pénuries d'eau et deux tiers de la planète auront des difficultés à accéder à des ressources en eau adéquates d'ici 2050.

La production alimentaire est affectée par le problème de la disponibilité de l'eau ; sans eau, il n'y a pas de nourriture.

Une gestion raisonnée de l'eau s'impose à tous, notamment pour éviter les conflits d'usages (citoyens, agriculture, industrie). Il faut adapter la politique de l'eau au changement climatique.

En Occitanie, le déficit annuel entre besoins en eau et ressources disponibles est estimé pour le territoire régional, à 200 millions de m³ en année moyenne et à 1, 250 million m³ en 2050 pour la Garonne.

Aussi, après un Plan d'intervention régional pour l'eau de juin 2018, le Pacte vert de novembre 2020 et le Plan d'adaptation régional au Changement Climatique de décembre 2020, la Région Occitanie présentera à son assemblée plénière du 22 juin 2023 un nouveau Plan régional Eau construit avec les acteurs de l'eau en région et prévoyant des actions structurelles, concrètes, à mettre être en œuvre dans la durée pour renforcer la résilience des territoires vis-à-vis du manque d'eau et prévenir d'une dégradation de sa qualité. Les solutions proposées s'articuleront autour des principes suivants : soutenir l'appropriation par tous les citoyens des enjeux de l'eau car « nous sommes tous acteurs du cycle de l'eau » ; favoriser la solidarité entre tous les usages et accentuer l'effort sur les économies d'eau dans l'ensemble des domaines (tourisme, agriculture, industrie et BTP, alimentation en eau potable... ; promouvoir l'évolution de tous les usages et pratiques comme levier essentiel d'adaptation au changement climatique ; miser sur l'innovation pour développer les solutions d'avenir, en s'appuyant notamment sur l'enseignement supérieur, la recherche, la formation continue et sur les entreprises de la filière eau (réutilisation d'eaux usées, ...), etc.

Le CESER qui a participé le 22 mars au Sommet régional de l'eau organisé par la Région dans le cadre de la concertation pour l'élaboration de ce nouveau Plan régional Eau, regrette de ne pas avoir été associé aux réunions de travail qui ont suivi. En tant que 2^e assemblée régionale, représentant la société civile organisée, et fort de ses expressions antérieures sur le sujet, tel l'Avis sur les SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse de novembre 2021, le CESER avait toute légitimité pour contribuer plus largement à la co-construction de ce document.

J'ai alerté la Direction générale des services sur ce manquement ; elle propose à notre assemblée une expression postérieure à l'adoption du document.

Le Bureau du 12 juin a ainsi décidé que le CESER via ses commissions actuellement disponibles, à savoir les commissions « Espace et Développement rural - Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation » et « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » concernées par le sujet, contribuera au Plan régional Eau ; une contribution courte en réaction au Plan, qui sera donc préparée par ces deux commissions et sera présentée pour adoption au Bureau de novembre.

Puis ultérieurement, nous déciderons de l'approfondissement du sujet de l'eau par un travail collectif ; nous préciserons entre autres le mandat qui a été donné à la Section Prospective lors de l'Assemblée plénière du 23 novembre 2021 de travailler sur le sujet de « L'Eau, un enjeu stratégique pour l'Occitanie à l'horizon 2050 ».

Bien sûr nous pouvons partager toutes les actions qui permettent de faire comprendre que l'eau est un bien précieux à préserver, et donc il faut faire des efforts d'économie et de sobriété dans les usages avec des appels à projet innovants contribuant à rendre possibles toutes les innovations. Mais encore faut-il avoir des objectifs chiffrés. Il faut aussi savoir hiérarchiser les mesures dans une planification des besoins et des investissements à l'horizon 2050, c'est-à-dire dans une démarche prospective, ce que nous ferons le 27 juin.

L'Occitanie en 2050 : ce sera 50 000 habitants de plus par an en 25 ans, soit 1,250 million d'habitants ; ce qui donnera à terme une population de 7,250 millions d'habitants. Or le plan proposé par la Région ne mentionne aucunement la progression démographique.

Un plan régional doit tenir compte de tous les paramètres que sont la sobriété, l'ambition de souveraineté économique, d'autonomie alimentaire, de décarbonation. Il faut donc des mesures à court terme, par exemple :

- Sécuriser les canalisations qui perdent 20 % d'eau potable en moyenne au plan national, parfois 35 à 40 % dans certaines agglomérations.
- À moyen terme, encourager le retraitement des eaux usées et donc leur réutilisation, ce qui suppose des investissements dans des infrastructures complémentaires et de savoir stocker ces eaux de réutilisation.
- Comme cela a été fait par nos « Anciens », il faut savoir stocker les eaux de pluie notamment lors des phénomènes cévenols et méditerranéens qui envoient des millions de m³ d'eau dans les sols, les rivières et les mers. La France, grâce à EDF, a des ingénieurs hydrauliciens de très haut niveau qui savent construire des systèmes complexes depuis les montagnes jusqu'aux plaines et vallées, pour garantir l'accès à l'eau et à l'eau potable (exemple de l'ouvrage de Serre-Ponçon et les ouvrages en aval qui fournissent de l'eau potable pour 3 millions d'habitants).

Le comité de suivi proposé par la Région doit inclure les acteurs économiques, les représentants des filières agri-agro, les consommateurs ainsi que les différents gestionnaires des réseaux d'eau pour réussir ensemble ce qui doit être un plan ambitieux dans une région qui, depuis plus de 15 ans, a cumulé tous les retards. La crédibilité des propositions est à ce prix. Le CESER devra donc être associé au suivi du plan et à son évaluation.

S'il n'y a pas de rupture pour anticiper les évolutions et sécuriser les besoins en eau par la multiplication des initiatives tels la sobriété, le recyclage, le stockage, en travaillant avec tous les opérateurs dont EDF dans sa mission de service public de l'énergie et de l'eau, et tous les acteurs et les collectivités, nous aurons échoué.

Depuis 20 ans, nous savions ce qu'il fallait faire mais les colloques organisés ont remplacé les réserves à faire. Dans le CESER de la région Midi-Pyrénées comme dans le bassin Adour-Garonne, nous nous sommes exprimés. Il en a été de même pour le CESER de l'ex-région Languedoc-Roussillon, les responsables des Pyrénées-Orientales ont alors refusé le raccordement par canalisations à l'eau du Rhône. Il est temps de réagir, l'avenir est à ce prix.

L'ancien ministre Arnaud MONTEBOURG est venu il y a quelques semaines rencontrer les agriculteurs représentant plusieurs filières de fruits et légumes dans le Lot-et-Garonne pour leur rappeler que ce territoire avait les moyens de fournir le marché français et d'être le jardin de la France. Il faut pour cela sécuriser la ressource en eau et savoir trouver les compromis nécessaires pour le partage de la ressource.

Nous pouvons partager ces propos de bon sens.

Je vous remercie de votre écoute.

**POUR UNE ÉCONOMIE BLEUE SOUTENABLE
CAHIER N°2**

TOURISME – NAUTISME - FORMATION – RECHERCHE - INNOVATION

Avis adopté à l'unanimité

Suffrages exprimés : **146**

Rapporteur : **Pierre AYLAGAS**

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » du CESER, présidée par Monsieur Marc CHEVALLIER. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Madame Sylvie **MICHEL**,
Directrice du Camping Le Floride

Monsieur Jean Guy **AMAT**,
Fédération nationale hôtellerie de plein air

Madame Muriel **BAILS**,
Directrice Office de tourisme Perpignan Méditerranée Tourisme

Monsieur Philippe **BERTO**,
Directeur Adjoint du Comité Régional du Tourisme Occitanie

Monsieur Alex **LALLJEE**,
Gérant Central Windsurf

Monsieur Éric **DELMAS**,
Rederis Plongée

Monsieur Daniel **SCHEMLA**,
Directeur Général de la Société Publique Locale Sillages – Canet en Roussillon

Monsieur Jean **PLOUZENEC**,
Président des Toques Blanches du Roussillon

Monsieur Wolfgang **IDIRI**,
Directeur général d'Escales à Sète

Madame Juliette **COSTE**,
Adjointe au maire de Sète, en charge du Tourisme

Madame Thiphaine **COLLET**,
Office du Tourisme Sète – Archipel de Thau

Madame Corinne **BEAUJARD**,
Office du Tourisme Sète – Archipel de Thau, Activité de croisière

Monsieur Didier **CODORNIOU**,
Maire de Gruissan et Premier Vice-président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Jean-Claude **MERIC**,
Directeur général du port de plaisance et de l'Office de Tourisme de Gruissan

Monsieur Thierry **DUCHESNE**,
Commissaire Général de la Marine

Monsieur Bruno **LIGUORI**,
Président de la Société Centrale du Crédit Maritime

Monsieur Gilles **MESA**,
Directeur de la Société Centrale du Crédit Maritime

Madame Constance **LONGOUR**,
Chargée de mission Fédération française de voile

Monsieur Édouard **DESPIERRE**,
Président de la Fédération française de Voile Occitanie

Monsieur Sébastien **FOREST**,
Directeur adjoint de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
(DREAL) Occitanie

Monsieur Cédric **INDJIRDJIAN**,
Directeur Départemental Adjoint des territoires et de la mer de l'Hérault

Monsieur Hervé **COLAS**,
Les Glénans, chef de Base Marseillan

Monsieur Cédric **BOHUN**,
Délégué Conservatoire du Littoral

Madame Céline **SIMOENS**,
Établissement Public foncier Occitanie

Madame Marianne **DELACHAUME**,
Chargée de mission Plan Littoral 21 – Banque des territoires

Madame Christelle **ASSIE**,
Directrice régionale adjointe Banque des territoires

Madame Anne-Lise **MELKI**,
Directrice Générale Biotope

Madame Marie Christine **BODINIER**,
Présidente Maison des travailleurs saisonniers des Pyrénées-Orientales

Monsieur Bernard **MASSAS**,
Vice-président Maison des travailleurs saisonniers des Pyrénées-Orientales

Monsieur Jean **SOURRIBES**,
Premier adjoint au maire de la commune de Sainte-Marie-la-Mer

Monsieur **Pascal PINTRE**
Directeur Agence attractivité Bassin de Thau

Monsieur **Olivier MASCLE**
Directeur du Centre Le Taurus – Mèze

Monsieur **Morgan LE NY**
Responsable du Pôle animation – Association KIMIO

Madame **Sarah NETTER**
Chargée de mission Littoral au Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) Occitanie

Monsieur **Marc BARRAL**
Directeur Adjoint à la Direction de la Mer (DIRMER) – Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Michel TUDESQ**
Ancien directeur Lycée de la Mer – Sète

Monsieur **Sylvain PELEGRIN**
Directeur Lycée de la Mer – Sète

Monsieur **Thierry LEMERLE**
Directeur Régional Pôle Emploi

Madame **Julie PERSON**
Coordinatrice de projet – entreprise Microphyt

La Commission
« Méditerranée – Littoral – Relations internationales »

Le Bureau

Président

Marc CHEVALLIER

Vice-Président

Marie-Martine LIMONGI

Secrétaire

Pierre AYLAGAS

Les membres

Dominique ANTONI
Patrick AUZENDE
Pierre AYLAGAS
Michel CALVO
Jérôme CAPDEVIELLE
Denis CARRETIER
Marc CHEVALLIER
Michel COLOMB
Michel COLOMBIE
Joachim DENDIVEL
Denis DENJEAN
Gisèle DESMONTS
Yann FORTUNATO
Jacques GARCIA
Chantal GAUTHIER
Jean-Marie GUILLERMIN-SANSEPEE
Olivier HAMECHER
Philippe JOUGLA
Bruno LAFAGE
Muriel LARGUIER
Anne Rose LE VAN
Marie-Martine LIMONGI
Claudine LLAURO

Franck MARY-MONTLAUR
Christophe MAUREL
Philippe MAYDAT
Alexis MELIDONIS
Sylvie MICHEL
Albert MOULET
Elodie NOURRIGAT
Vanessa NY
Bernard PEREZ
Xavier PETRACHI
Simon POPY
Claude RICO
Maria RUYSSSEN
Emmanuelle SOPHY-MONTFORT
Thomas SUN
Geneviève TAPIE
David THETIER
Émilie VARRAUD
Nathalie VEYRE

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	1
INTRODUCTION	3
1. <i>LE LITTORAL OCCITAN, UN TERRITOIRE FRAGILISÉ PAR LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE</i>	3
2. <i>QUELQUES CHIFFRES ACTUALISÉS SUR L'ÉCONOMIE BLEUE</i>	5
PARTIE 1. LE TOURISME : L'ATOUT MAJEUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE FRAGILISÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE .	7
1. <i>UN PEU D'HISTOIRE : AUX ORIGINES DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON</i>	7
2. <i>LE PLAN LITTORAL 21 : UN OUTIL DE PLANIFICATION PORTÉ PAR L'ÉTAT ET LA RÉGION</i>	8
I. LE TOURISME FACE AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU FONCIER	10
1. <i>LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE TRAIT DE CÔTE</i>	10
2. <i>LE FONCIER : VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE</i>	10
3. <i>LA RESSOURCE EN EAU, UN SUJET CENTRAL POUR LE TOURISME</i>	12
4. <i>L'ÉNERGIE ET LES DÉCHETS</i>	12
5. <i>EN SYNTHÈSE</i>	12
6. <i>LES PRÉCONISATIONS</i>	13
II. LE DÉFI DE L'EMPLOI SAISONNIER OU PERMANENT	14
1. <i>LE LOGEMENT, ENJEU NUMÉRO UN POUR FAVORISER LE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS</i>	14
2. <i>QUELLES PISTES POUR AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DES SAISONNIERS ?</i>	14
3. <i>VERS UN CONTRAT DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE POUR LES SAISONNIERS ?</i>	14
4. <i>L'EMBAUCHE DES SAISONNIERS FREINÉE PAR LA DURÉE DES SAISONS ?</i>	15
5. <i>SYNTHÈSE</i>	15
6. <i>LES PRÉCONISATIONS</i>	15
III. LE DÉFI DE L'ALLONGEMENT DE LA SAISON	16
1. <i>L'ALLONGEMENT DE LA SAISON PAR LES ÉQUIPEMENTS</i>	16
2. <i>L'ALLONGEMENT PAR LES POLITIQUES DES COLLECTIVITÉS</i>	17
3. <i>L'ALLONGEMENT PAR L'ÉVÈNEMENTIEL</i>	17
4. <i>SYNTHÈSE</i>	18
5. <i>LES PRÉCONISATIONS</i>	18
IV. L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DANS UNE LOGIQUE DE TOURISME POUR TOUS	19
1. <i>L'OFFRE TOURISTIQUE EN OCCITANIE : MUTATION EN COURS</i>	19
2. <i>LA RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS TOURISTIQUES PL21</i>	20
3. <i>SYNTHÈSE</i>	20
4. <i>LES PRÉCONISATIONS</i>	20
V. LA GOUVERNANCE	21
1. <i>LE RÔLE DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME</i>	21
2. <i>LA STRUCTURATION PROGRESSIVE DES OFFICES DU TOURISME</i>	21
3. <i>LE RÔLE DE L'ÉTAT EN MER</i>	21
4. <i>SYNTHÈSE</i>	22
5. <i>LES PRÉCONISATIONS</i>	22
PARTIE 2 : LES PORTS DE PLAISANCE ET LES ACTIVITÉS NAUTIQUES	23
1. <i>LA MODERNISATION DES PORTS DE PLAISANCE</i>	23
2. <i>LES ACTIVITÉS NAUTIQUES</i>	25
3. <i>SYNTHÈSE</i>	26
4. <i>PRÉCONISATIONS</i>	26
PARTIE 3 : LA FORMATION : VERS DE NOUVEAUX MÉTIERS DE LA MER	27
1. <i>LE CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS – NAUTI-CAMPUS OCCITANIE</i>	27
2. <i>LE LYCÉE DE LA MER À SÈTE</i>	28
3. <i>LYCÉE CHRISTIAN BOURQUIN À ARGELÈS-SUR-MER</i>	30
4. <i>UNE NÉCESSAIRE FÉMINISATION DES MÉTIERS DE LA MER</i>	30
5. <i>LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER</i>	31
6. <i>PRÉCONISATIONS</i>	32

PARTIE 4 : LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE.....	33
I. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, UN DOMAINE D'EXCELLENCE QUI CONTRIBUE AU RAYONNEMENT DE L'OCCITANIE	33
1. <i>UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'IMPORTANCE DE LA MATIÈRE GRISE TANT DANS LES MÉTIERS DE L'EXPERTISE, DE L'INNOVATION QUE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE</i>	33
2. <i>L'INNOVATION SOUTENUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS</i>	35
3. <i>SYNTHÈSE</i>	36
4. <i>PRÉCONISATIONS</i>	36
CONCLUSION : LE LITTORAL DE L'OCCITANIE EN ÉTAU, ENTRE FRAGILITÉ ET DYNAMISME	37
ANNEXES	41
1. <i>GIEC</i>	45
2. <i>STATISTIQUES TOURISME</i>	45
3. <i>SAISONNIERS</i>	45
4. <i>ALLONGEMENT DE LA SAISON</i>	46
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	49

PRÉAMBULE

Préparé par la « Commission Méditerranée, Littoral et Relations internationales » du CESER, ce texte vise à présenter les principaux enjeux liés aux filières économiques ayant un rapport avec la mer et à exprimer des préconisations pour répondre aux problèmes des entreprises de ces secteurs.

La Commission Méditerranée, Littoral, Relations internationales du CESER Occitanie a souhaité scinder son Avis en deux parties.

Le premier cahier voté en Assemblée plénière le 19 avril 2022 présentait les enjeux et les préconisations liés aux secteurs suivants : ports de commerce, construction navale, pêche et conchyliculture et énergie éolienne en mer. Le rapporteur de cet Avis était Monsieur Xavier PÉTRACHI.

La quarantaine d'auditions menées, essentiellement au cours de l'année 2022, a permis de dégager plusieurs enjeux majeurs :

- L'impact des effets du changement climatique et ses conséquences sur l'activité touristique ;
- La difficulté à recruter et pérenniser les emplois saisonniers ;
- Les évolutions des attentes des clientèles touristiques ;
- La trop forte saisonnalité de l'activité ;
- La nécessité d'organiser une gouvernance à une échelle de « bassin touristique » et la nécessaire synergie entre acteurs touristiques ;
- Le poids et l'importance stratégique des activités de recherche, ingénierie et innovation ;
- Les besoins émergents en matière de formation aux métiers de la mer .

Le présent Avis s'inscrit dans la continuité du précédent et vise à présenter les enjeux d'un secteur économique majeur sur le littoral d'Occitanie ainsi que les préconisations exprimées par les membres du CESER pour une économie bleue plus résiliente et plus durable.

La Commission Méditerranée, Littoral, Relations internationales souhaite exprimer en préambule de cet Avis un objectif transversal : l'ensemble des projets et préconisations évoqués dans cet avis, qu'il s'agisse d'hébergements touristiques, de logements des travailleurs saisonniers, de l'aménagement d'espaces publics, de mobilités... devra intégrer les notions d'accessibilité et de qualité d'usage pour toutes et tous.

La présent Avis est organisé en quatre parties : Tourisme / Plaisance, Nautisme / Formation / Recherche innovation.

La première partie consacrée au tourisme occupe une place prépondérante dans l'Avis du fait du poids considérable que représente l'économie touristique sur le littoral tant en termes de chiffre d'affaires que de nombre d'entreprises ou d'emplois. La commission Méditerranée - Littoral - Relations internationales du CESER Occitanie a souhaité que cette filière puisse faire l'objet d'une analyse et de préconisations détaillées.

INTRODUCTION

1. LE LITTORAL OCCITAN, UN TERRITOIRE FRAGILISÉ PAR LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Publié le 20 mars 2023, le 6^e rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a été adopté à l'issue d'une session qui s'est tenue du 13 au 17 mars avec les représentants des 195 pays membres du GIEC. Il synthétise les connaissances scientifiques acquises en 2015 et 2021 sur le changement climatique, ses causes, ses impacts et les mesures possibles pour l'atténuer et s'y adapter.

Les principaux constats s'inscrivent dans la continuité des rapports précédents, quelques exemples :

La hausse de la température globale s'est encore accentuée :

- 2011-2020 a été la décennie la plus chaude depuis 125 000 ans ;
- En 2019, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a atteint un taux jamais atteint depuis 2 millions d'années.

La vulnérabilité des écosystèmes et des populations s'accroît :

- 3,3 milliards de personnes vivent dans des zones déjà vulnérables au changement climatique, la vulnérabilité des écosystèmes et des populations diffère substantiellement selon les régions.

Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter :

- Mais deux fois moins vite que lors de la décennie précédente ;
- Les énergies fossiles restent les principales sources d'émission ;
- Le respect de l'objectif de limiter le réchauffement global à 1,5° nécessite un pic des émissions de CO₂ en 2025 au plus tard, puis une décroissance jusqu'à atteindre la neutralité en 2050.

Les impacts vont s'intensifier :

- Les impacts du changement climatique vont s'accroître au fur et à mesure du réchauffement mondial (extrêmes de températures, intensité des précipitations...) ;
- Les risques seront de plus en plus complexes, combinés, en cascade et difficiles à gérer et s'aggraveront avec l'augmentation du réchauffement climatique ;
- Le GIEC propose un certain nombre de réponses qui doivent se traduire rapidement sous forme de politiques publiques à toutes les échelles. Des mesures permettant l'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et des écosystèmes et la transformation systémique de nos sociétés pour une réduction rapide des émissions de gaz à effet de serre doivent rapidement être mises en œuvre. Plus la réduction sera tardive, plus les effets négatifs seront importants.

L'adaptation :

- Il existe de nombreuses options d'adaptation qui peuvent réduire les risques pour les populations et les écosystèmes : systèmes d'alerte précoce, amélioration de l'irrigation agroécologique...
- La mobilisation de financements dédiés à l'adaptation a progressé mais reste insuffisante : les flux financiers privés et publics non alignés avec l'Accord de Paris restent majoritaires, avec 870 milliards de dollars identifiés en 2020 en soutien aux énergies fossiles, soit largement plus que la finance dédiée au climat.

Une transformation systémique :

- La sortie des subventions fossiles permettrait d'atteindre 10 % des réductions d'émissions nécessaires d'ici 2030 ;
- Le secteur de l'agriculture, de la forêt et l'usage des terres représentant un potentiel important, des réductions des émissions avec des bénéfices potentiels pour la biodiversité.

Le Bassin méditerranéen constitue une des zones géographiques du globe qui sera le plus fortement impactée par les effets du changement climatique.

Plusieurs impacts sont identifiés :

- Augmentation de la température atmosphérique (+1,5°C depuis 1850) ;
- Acidification des eaux marines ;
- Augmentation de la température de la mer (+0,29 à +0,44°C par décennie) ;
- Des épisodes de sécheresse plus fréquents et plus intenses ;
- Un manque d'eau récurrent notamment en période estivale.

Les chaleurs extrêmes sont la plus grande menace pour la Méditerranée, les températures devraient y monter plus vite au cours de la prochaine décennie, en faisant ainsi l'une des régions les plus vulnérables au monde vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique.

L'élévation du niveau de la mer (jusqu'à 1m en moyenne en 2100 dans le pire des scénarios) est irréversible, au moins à l'échelle du siècle ou du millénaire – et ce quel que soit le scénario d'atténuation envisagé.

Un consensus se dégage sur le fait que :

- Des vagues de chaleur toucheront de plus en plus souvent les pays méditerranéens notamment le Maghreb et le Moyen-Orient (estimation de +0,9 à +5,6°C à la fin du XXI^e siècle) ;
- Des baisses de précipitations sont à prévoir (estimations de -4 à -22 %) ;
- Les zones côtières vont être touchées par la montée des eaux ;
- La désertification gagnera du terrain ;
- Les incendies mettront en péril entre 13 et 23 % de sites de biodiversité Natura 2000.

À noter que les rives Sud et Nord de la Méditerranée ne subiront pas exactement les mêmes effets ou avec des intensités contrastées : les différents scénarios indiquent une augmentation plus marquée des épisodes de pluie intense dans les pays du Nord de la Méditerranée, pouvant entraîner des inondations plus importantes notamment dans les villes.

Le rapport met en avant la nécessité des collaborations régionales et des échanges de bonnes pratiques pour la recherche de solutions d'adaptation : l'efficacité de la gestion des ressources en eau, de la gestion de la prévention des incendies...

La commission Méditerranée-Littoral-Relations internationales du CESER Occitanie, bien consciente de l'enjeu du changement climatique sur le littoral méditerranéen, a souhaité formuler pour chaque grand thème abordé des préconisations relatives à l'adaptation ou à la transformation des pratiques actuelles. D'une manière générale, la force des impacts que commence à subir le littoral méditerranéen (notamment sur le sujet de la ressource en eau) nécessite de placer cette problématique au cœur du travail de la Commission Méditerranée-Littoral-Relations internationales du CESER Occitanie.

2. QUELQUES CHIFFRES ACTUALISÉS SUR L'ÉCONOMIE BLEUE

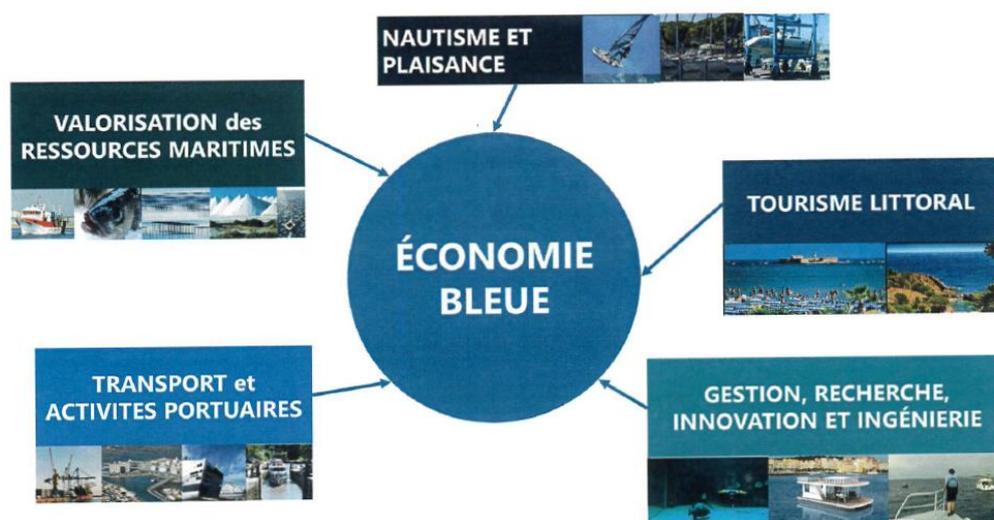
Étude sur l'économie bleue en Occitanie

L'étude sur l'économie bleue menée par la Région en 2019 a permis de connaître son poids dans la région Occitanie ainsi que de distinguer l'importance relative de chaque secteur d'activité (Région Occitanie, Groupe Caisse des Dépôts, Parlement de la Mer, Fédération des Industries Nautiques – Maître d'œuvre Edater)¹.

Cette étude a été actualisée en 2022, les données ont été rendues publiques dans le cadre d'un « Lab Littoral » à Portiragnes le 22 mars 2023 (rendez-vous réguliers du Parlement de la Mer).

La notion d'économie bleue n'étant pas normée, cette étude a dû « inventer » sa propre méthode pour définir les filières qui composent l'économie bleue.

La méthodologie a dû être adaptée à la marge en raison de l'évolution de certaines sources statistiques (URSAFF). L'objectif est de disposer d'une photographie des cinq filières identifiées initialement en 2022, afin de mesurer les évolutions des trois indicateurs évalués : nombre d'entreprises, nombre d'emplois, chiffre d'affaires.



- **Nautisme et plaisance (ports de plaisance, industries nautiques, sports et loisirs nautiques)**
 - 1834 entreprises, 2804 emplois, 550 M€ de CA
 - emploi : + 6.7 % (augmentation du nombre de salariés entre 2019 et 2022)
- **Valorisation des ressources marines (pêche, aquaculture, sel, énergies marines)**
 - 2482 entreprises, 3765 emplois, 770 M€ de CA
 - emploi : + 4.9 % (augmentation du nombre de salariés entre 2019 et 2022)
- **Transport et activités portuaires (gestion des ports, transport de fret, transport passagers...)**
 - 247 entreprises, 688 emplois, 202 M€ de CA
 - emploi : + 3 % (augmentation du nombre de salariés entre 2019 et 2022)
- **Tourisme balnéaire et littoral (hébergement, restauration, autres services et activités)**
 - 29 962 entreprises, 32 138 emplois, 4.6 Mds€ de CA
 - emploi : + 9.3 % (augmentation du nombre de salariés entre 2019 et 2022)

¹ Panorama de l'économie bleue en Occitanie (Région Occitanie, Groupe Caisse des Dépôts, Parlement de la Mer, Fédération des Industries Nautiques – Maître d'œuvre Edater)

- **Gestion, Recherche, Innovation et Ingénierie**
 - **233 établissements (surtout publics), 1947 emplois, 65 M€ de CA**

Ces cinq filières représentent au total 34 758 entreprises (+ 10.1 %), 41 343 emplois (+ 8.6 %) et un chiffre d'affaires global de 6.1 Milliards€ (+ 5.2 %).

Cette étude permet de confirmer l'impact régional de l'économie bleue ainsi que son évolution très positive en trois ans. Des entreprises implantées dans toute la région contribuent à cette économie bleue. Ces entreprises sont situées en premier lieu sur le littoral (construction navale, ports de commerce...), mais aussi au cœur de la région comme par exemple les flotteurs des éoliennes du parc expérimental en mer en cours de construction à Figeac.

Les effets de la pandémie à SARS/COV ne sont pas directement évalués, le maintien de certaines entreprises est probablement lié au « quoi qu'il en coûte ». La prochaine mise à jour de cette évaluation (2025) permettra probablement de mieux mesurer ces effets.

En outre, le Tourisme sur le littoral du Languedoc-Roussillon recèle plusieurs spécificités qu'il convient de prendre en compte dans son analyse : sa très forte saisonnalité, sa très forte concentration géographique sur un étroit cordon littoral et dans certains cas son niveau en termes de gamme et de clientèle. Ces données sont à nuancer et évoluent (allongement de la saison notamment) mais en constituent des caractéristiques historiques relativement stables (cf. annexe 1).

PARTIE 1. LE TOURISME : L'ATOUT MAJEUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE FRAGILISÉ PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. UN PEU D'HISTOIRE : AUX ORIGINES DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Source : « *Mission impossible ? L'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon* » Pierre RACINE, Hachette Montpellier – Midi Libre 1980

Cet ouvrage présente l'origine et le fonctionnement de la Mission Racine qui a conduit à la création des stations du littoral. Elles en structurent encore aujourd'hui l'activité touristique, Pierre RACINE dresse le diagnostic suivant :

« Le Languedoc-Roussillon souffre, en effet, d'un double déséquilibre grave.

D'abord un déséquilibre structurel de ses activités caractérisées par la prédominance de l'agriculture et, qui plus est, d'une agriculture portant en elle les causes de fragilité du fait de son extrême spécialisation (...). La grande affaire, souvent la seule affaire est la vigne. Déjà fortement implantée du temps des Romains, descendue des collines dans la plaine au 19^e siècle à la suite de la crise du Phylloxera, elle domine l'économie des esprits et des cœurs.

Un déséquilibre spatial en second lieu.

Exception faite du bâtiment qui, à lui seul, représente 40 % du secteur de l'industrie, celle-ci s'est concentrée sur l'est de la région, le Gard et les environs de Montpellier. À l'ouest du département, Béziers ne s'est pas remis de ses fermetures d'usines mécaniques, plus à l'ouest encore, c'est le vide industriel. »

C'est partant de ce constat sans appel, que l'État français a souhaité mettre en œuvre une politique de développement massive en faveur du tourisme de masse émergeant dans les années 1950, sur le littoral.

Dès 1959, Pierre SUDREAU, ministre de la Construction, nomme trois commissaires régionaux à l'aménagement dont Abel THOMAS pour le Massif central et le Midi. Ingénieur du génie maritime, c'est le premier qui visite les lieux puis revient à Paris « convaincu qu'il faut aménager touristiquement le littoral du Languedoc-Roussillon dont la côte encore vierge offre d'immenses possibilités. ».

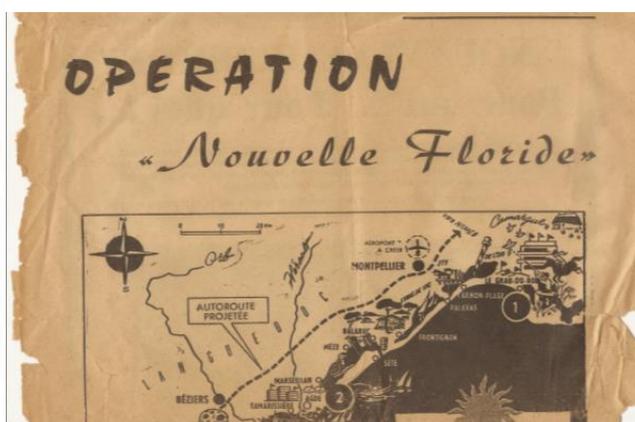
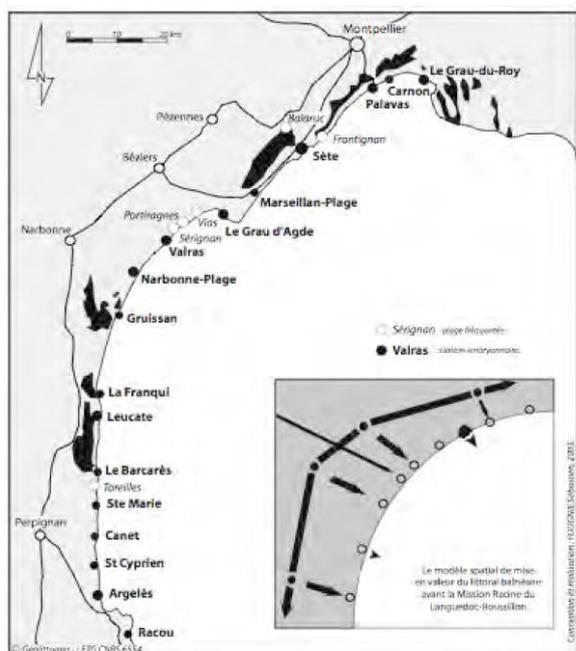
En 1963, l'idée est mûre et après la création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire le 14 février, c'est la Mission Interministérielle (Mission Racine) pour l'aménagement touristique du littoral du Languedoc-Roussillon qui est créée le 18 juin avec trois grands objectifs :

- Créer en Languedoc-Roussillon une grande région touristique, en mettant en valeur ses ressources encore inexploitées ;
- Diversifier l'économie du Languedoc-Roussillon par l'apport de multiples activités qu'engendre le Tourisme ;
- Contribuer à l'équilibre de la balance des comptes touristiques de la France en attirant investissements étrangers et en offrant à la clientèle française une alternative de vacances concurrentielles par rapport aux régions méditerranéennes voisines.

Face aux difficultés rencontrées du fait de la géographie de ce littoral (lagunes, zones semi-marécageuses...), la technique moderne et les puissants moyens financiers sont évoqués comme étant les solutions permettant de surmonter les obstacles qui ont fait reculer les générations antérieures.

L'État est à l'initiative de l'opération, il l'a décidé en 1963 et en conserve la maîtrise jusqu'au bout. Les nouvelles stations du littoral sont créées de concert entre État, Départements et les communes concernées : Port Camargue, La Grande-Motte, le Cap-d'Agde, Gruissan, Port-Leucate, Port-Barcarès, Saint-Cyprien.

Ces stations balnéaires constituent encore aujourd'hui la base de la structure touristique du littoral du Languedoc-Roussillon.



Le terme de « Nouvelle Floride » sera rapidement évoqué dont les traces se lisent encore sur le littoral : les campings « Le Floride » sont encore aujourd'hui présents sur le territoire.

2. LE PLAN LITTORAL 21 : UN OUTIL DE PLANIFICATION PORTÉ PAR L'ÉTAT ET LA RÉGION

L'État, la Région et la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires ont relancé une politique publique commune sur le littoral d'Occitanie en 2017.

Doté de financements spécifiques le Plan Littoral 21 (PL21) vise à faire du littoral d'Occitanie une vitrine de la résilience écologique, de l'innovation grâce à sa modernisation et un développement équilibré des territoires littoraux.

Le financement de nombreux investissements sur le littoral, de manière coordonnée entre les trois acteurs principaux (État, Région et Caisse des Dépôts), vise à accélérer le développement et la transition du littoral d'Occitanie.

L'innovation est favorisée notamment par l'appel à projets « Avenir Littoral » qui permet par le biais d'un appel à projets annuel le financement d'entreprises innovantes sur des projets bien définis. L'objectif est de favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques en lien avec le littoral (numérique, hali-alimentaire, submersion marine, énergies renouvelables...). Le but partagé est de favoriser les sources d'emplois durables tout en répondant aux grands défis du littoral (climatique, démographique, écologique, et économique).

Le Plan Littoral 21 agit également fortement dans le domaine de l'aménagement du littoral à travers deux grandes thématiques :

- La rénovation des stations du littoral pour augmenter leur attractivité et la performance énergétique de leurs bâtiments ;

- La gestion du trait de côte pour un avenir durable du littoral face à l'érosion.

Dans la convention financière 2022-2027, État et Région s'engagent à apporter chacun 70 millions d'euros de fonds spécifiquement dédiés au Plan Littoral 21 (en plus des investissements spécifiques liés au port de Port-la-Nouvelle), qui vont amener environ 300 millions d'euros d'investissement sur le territoire en intégrant l'effet levier (financement de la plupart des projets à environ 50 %).

En juillet 2022, ce sont 13 projets touristiques qui ont été accompagnés dans le cadre de l'appel à projet Tourisme Mer et Littoral dont c'était la seconde édition. Il s'agit de permettre la transformation durable du tourisme sur le littoral. Les projets retenus étaient de quatre ordres différents :

- Ports de plaisance : végétalisation (Marseillan), création d'une base de vie flottante (Port Camargue) ... ;
- Mobilité douce : voie verte et quai d'amarrage sur l'Orb, piste cyclable du front de mer (Valras)... ;
- Modernisation des espaces publics et accueil des touristes : rénovation des Offices de tourisme (OT) de Leucate, et Argelès-sur-Mer... ;
- Requalification paysagère du quartier du Faubourg à Collioure... ;
- Valorisation du patrimoine culturel et naturel : création d'une boucle pédestre (art et biodiversité du Ponant).

En synthèse : l'histoire récente du Languedoc-Roussillon nous montre que c'est une politique publique portée par l'État qui a permis le décollage d'une activité touristique dans les années 1960. L'État, à l'initiative de la création des stations balnéaires, en a maîtrisé la réalisation. Aujourd'hui encore, c'est par le Plan Littoral 21 que État et Région œuvrent ensemble à un renouveau du littoral, désormais soumis aux défis du changement climatique.

Ce sont donc les politiques publiques qui ont permis le développement d'une activité économique majeure sur notre littoral et qui visent aujourd'hui à impulser et accélérer l'adaptation aux enjeux du XXI^e siècle.

I. LE TOURISME FACE AU DÉFI DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU FONCIER

1. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE TRAIT DE CÔTE

L'évolution du trait de côte et du risque de submersion marine impacte l'avenir des activités du littoral. Tous les scénarios à 20, 40 ou 100 ans montre une élévation sensible du niveau de la mer impactant fortement le littoral occitan. Ce phénomène est déjà engagé et certaines parties du littoral ont d'ores et déjà significativement évolué, plusieurs plages ayant très fortement reculé. L'immense majorité des activités touristiques du littoral sont situées très près de la mer et seront donc impactées à moyen ou long terme (hôtellerie de plein air...).

Le Plan Littoral 21, plusieurs fois évoqué comme financeur de projets touristiques sur le littoral, intervient ponctuellement sur des études et expérimentations relatives à ce sujet. Par ailleurs, d'autres acteurs notamment l'Établissement Public Foncier Occitanie, sont engagés dans des études ou actions sans que le financement de la recomposition spatiale soit à ce jour prévu.

Le CESER, dans son Avis du 22 novembre 2022, déplore vivement que le SRDTLO (Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs Occitanie) ne propose pas la mise en œuvre d'une stratégie globale, basée sur une gouvernance appropriée, et assortie de moyens substantiels, traitant des enjeux de l'évolution du trait de côte et du risque de submersion marine pour les activités touristiques du littoral.

Cette future stratégie globale entre pleinement dans l'Objectif de Développement Durable (ODD) de l'ONU n°13 : *Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques*.

Les collectivités s'emparent progressivement de la question du trait de côte. Ainsi quatre intercommunalités de l'Hérault ont signé une convention afin de porter conjointement plusieurs actions dans le domaine de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre l'érosion du littoral. Cette initiative se concrétisera par l'animation conjointe d'un site Natura 2000 ainsi que par la mise en œuvre d'une assistance technique pour prévoir les évolutions du trait de côte.

En parallèle de l'engagement des collectivités, certains opérateurs touristiques souhaiteraient pouvoir expérimenter des dispositifs d'adaptation au risque, notamment la construction d'hébergements sur pilotis. Le CESER attire l'attention sur le fait que ces logements doivent être créés selon la conception universelle avec une qualité d'usage pour toutes et tous afin que la sécurité face au risque ne se fasse pas au détriment de l'accessibilité des PMR. À ce jour, la réglementation ne permet pas ce type de construction. Elle pourrait être assouplie dans le cadre d'expérimentations (hébergements touristiques sur pilotis).

Le CESER salue le développement de réflexions en faveur de la mise en œuvre d'une stratégie globale sur le trait de côte. Ces initiatives devront toutefois être confortées (et coordonnées) à l'échelle de l'ensemble du littoral d'Occitanie.

2. LE FONCIER : VERS LE ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Le foncier constitue un enjeu majeur du développement économique. Aujourd'hui, le ZAN (Zéro Artificialisation Nette), est l'horizon à atteindre en 2050. Le CESER s'inscrit dans le cadre de la loi et du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Il faut aujourd'hui prendre acte de l'objectif de zéro artificialisation nette et faire avec.

Le SRADDET affiche plusieurs objectifs relatifs au foncier d'activité et aux enjeux du littoral (source : [3 fascicule-re_gles.pdf \(laregion.fr\)](#)).

Règle n°24 : Stratégie littoral et maritime : Prévoir, dans chaque document de planification concerné, une stratégie littorale et maritime (notamment concernant les enjeux environnementaux, les risques

présents et futurs, la valorisation et le développement durable de l'économie bleue) pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un chapitre valant Schéma de mise en valeur de la mer.

Règle n°25 : Recomposition spatiale et littorale : Accompagner la recomposition spatiale (notamment par le développement d'une urbanisation résiliente conformément à la vision du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme (HCDH) de l'ONU², la programmation de la relocalisation et de la renaturation) des territoires littoraux exposés aux risques actuels et futurs.

Règle n°26 : Économie bleue durable :

- Mettre en place, dans le respect de la préservation des espaces naturels, une politique foncière littorale visant à prioriser l'installation des activités économiques nécessitant la proximité immédiate de l'eau (conchyliculture, saliculture, activités portuaires, balnéaires et nautiques, pêche...) et notamment réserver les bords à quai pour les activités portuaires dans les documents d'urbanisme ;*
- Lors du développement des activités nautiques et récréatives, notamment sur le milieu marin, prévoir des équipements écologiques associés (zones de mouillage écologique en mer, équipements permettant de collecter les déchets dans les ports, etc.) et de limiter leur impact ainsi que d'éviter les conflits d'usages.*

Ces règles figurant dans le SRADDET Occitanie vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des enjeux fonciers sur le littoral, les enjeux liés au littoral étant bien intégrés à la réflexion d'ensemble. Le CESER estime toutefois que ces règles pourraient être formulées de manière plus claire afin que leur appropriation par les élus locaux soit plus aisée. De même, les moyens ou dispositifs disponibles pour mettre en œuvre ces objectifs mériteraient d'être précisés.

La mobilisation du foncier dans un contexte de relative pénurie de foncier d'activité pose plusieurs questions :

- L'attractivité économique du littoral est forte. À titre d'exemple, l'agence d'attractivité Sète – Cap d'Agde Méditerranée qui vise à assurer l'accueil d'entreprises sur son territoire a indiqué avoir eu plus de 300 contacts d'entreprises souhaitant s'installer ou se relocaliser sur le territoire entre novembre 2021 et janvier 2023 ;
- Une partie du foncier disponible est constitué de friches industrielles, pour partie sur des terrains pollués. De nombreuses entreprises préfèrent s'implanter sur des terrains nouvellement ouverts à l'urbanisation plutôt que de devoir assumer la dépollution de terrains précédemment occupés. La question de la responsabilité des entreprises qui délaissent des terrains après les avoir pollués doit être posée ;
- L'absence de recensement des réserves foncières sur l'ensemble de la région ne permet pas de se projeter sur les possibilités futures d'installation et les conditions de cette installation. Ce recensement apparaît comme une priorité afin de pouvoir répondre aux demandes des entreprises qui témoignent aujourd'hui de la difficulté à s'implanter sur le territoire du littoral ;
- Une priorisation du foncier pour les activités nécessitant la proximité de la mer semble complexe à mettre en place mais serait utile au développement de l'économie bleue ;
- Il y a par ailleurs des zones d'activités économiques qui sont prévues depuis longtemps mais qui n'ont jamais été mises en œuvre. Ces terrains constituent potentiellement du foncier disponible pour l'accueil d'entreprises (exemple *PRAE Toulouse Lautrec*) ;
- La reconquête des friches industrielles peut poser un problème d'acceptabilité sociale vis-à-vis de l'implantation d'entreprises sur des sites parfois vides depuis plusieurs décennies.

² <https://www.ohchr.org/fr/land/urbanization-and-human-rights>

3. LA RESSOURCE EN EAU, UN SUJET CENTRAL POUR LE TOURISME

La ressource en eau constitue une problématique majeure en ce printemps 2023, mais au-delà de la crise actuelle, la question de l'eau est bien un sujet central des politiques publiques des années à venir.

La faiblesse de la ressource disponible, les niveaux constatés dans les cours d'eau, les barrages et les nappes souterraines sont en ce printemps 2023 particulièrement problématiques.

Une partie de la réponse est aujourd'hui réglementaire, le préfet des Pyrénées-Orientales a pris le 27 avril 2023 des mesures fortes via un arrêté de passage en « Crise sécheresse » qui se traduit par des interdictions (remplissage des piscines...), des limitations d'usages (arrosage des golfs possible à condition que l'eau soit intégralement recyclée) ...

Cette gestion de crise, indispensable dans le cadre d'une recherche d'un « maximum d'économie d'eau avec un minimum d'impact économique, social et environnemental » ne saurait suffire. C'est bien un changement complet de paradigme qui doit être mis en œuvre.

Certaines initiatives prises par les acteurs du tourisme depuis plusieurs années vont dans le sens d'un usage plus économe de l'eau.

À titre d'exemple, certains établissements d'hôtellerie de plein air ont mis en place des pratiques vertueuses basées sur le recyclage de l'eau : récupération des eaux grises pour l'arrosage de petits espaces verts, sélection d'une palette végétale « hydro-économes », récupération de l'eau de pluie, récupération de l'eau des toboggans...

Ces mesures produisant leurs effets, elles ont conduit à une diminution de la consommation d'eau de 20 % sur les trois dernières années.

La question du partage de l'eau entre les différents besoins constitue un des chantiers majeurs des années à venir. Comme les autres filières, la filière tourisme doit y prendre toute sa place et poursuivre les efforts entrepris afin de réduire drastiquement les consommations.

4. L'ÉNERGIE ET LES DÉCHETS

La pression engendrée sur le littoral du fait de l'importante augmentation de population en été se traduit également par une augmentation de tous les impacts environnementaux. La saturation régulière de nombreux axes routiers durant la période estivale est un des corollaires de cette forte fréquentation. Les alternatives à l'automobile sont longues et complexes à mettre en œuvre mais la politique de la Région (trains à 1€, développement des voies cyclables) va dans le sens d'un développement d'une offre alternative. De même, les systèmes de collecte et de traitement des déchets doivent intégrer l'augmentation des volumes à traiter. Comme pour le traitement des eaux usées, la grande majorité des collectivités a investi et s'est équipée en tenant compte des maximums de population observés.

5. EN SYNTHÈSE

Le littoral est et sera de plus en plus soumis aux impacts du changement climatique.

Les auditions menées nous ont démontré à la fois l'urgence d'agir, la dispersion des réflexions menées et la faible échelle des actions concrètes engagées.

L'action de l'État n'est pas à l'échelle, 3 communes sur 55 soumises à la Loi littoral sont engagées en 2022 dans une expérimentation d'adaptation du droit de l'urbanisme. 5 communes nouvelles les rejoindront en 2023. Il n'y a pas de moyens mobilisés au-delà des études/expérimentations (y compris dans le Plan Littoral 21). Le temps de l'action publique est déconnecté des temps économiques, par exemple les campings sont de plus en plus souvent détenus par des fonds financiers qui attendent un retour sur investissement de 5 à

7 ans. Il en ressort l'impression d'une action publique insuffisante et donc d'immobilisme sur un sujet qui nécessite au contraire un volontarisme fort.

Sur le sujet du trait de côte, la principale préconisation pourrait être celle exprimée dans le cadre du Budget Primitif : mettre en place un plan guide basé sur une gouvernance élargie à l'échelle de tout le littoral qui permettrait de planifier les actions à mener et par conséquent de mobiliser plus facilement les financements nécessaires.

Sur les autres sujets touchant aux effets du changement climatique, il convient d'encourager la mise en place de mesures d'éco-conditionnalité fortes dans tous les dispositifs impliquant des financements publics (y compris ceux de la Banque des Territoires) afin d'aller vers une généralisation des bonnes pratiques.

6. LES PRÉCONISATIONS

Dans son Avis sur les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie voté en Assemblée plénière du 12 novembre 2019, le CESER a émis un certain nombre de préconisations pour répondre aux enjeux de l'adaptation du littoral, encore largement d'actualité.

Les recommandations exprimées ci-dessous en sont pour partie issues, enrichies des travaux spécifiques menés en 2022 pour compléter et préciser les attentes vis-à-vis de l'économie touristique :

- 1. Mettre en place une gouvernance des partenaires institutionnels publics et privés. Créer un observatoire scientifique du littoral (pour objectiver et partager la connaissance).**
- 2. Formaliser un plan guide pluriannuel qui donne lisibilité et cohérence au Plan Littoral 21 (État, Région, collectivités). À ce jour, les actions menées, études ou expérimentations ne permettent pas de « lire » une stratégie claire sur ce sujet. La définition d'une stratégie commune, partagée entre État, Région et collectivités, permettrait à tous les acteurs de coordonner leurs politiques publiques.**
- 3. Porter une attention particulière aux documents de planification des collectivités du littoral. La spatialisation du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui doit être formalisée dans le SRADDET révisé doit intégrer les enjeux spécifiques du littoral : identification du foncier potentiel (friches et nouvelles urbanisations) et priorisation pour les activités qui ont un besoin impératif d'un accès à la mer.**
- 4. La filière tourisme devra être pleinement intégrée aux inévitables arbitrages à engager sur le partage de la ressource, les démarches vertueuses déjà entreprises devront être encouragées et amplifiées. Ce point devra faire l'objet d'une évaluation précise permettant de mesurer les progrès réalisés.**
- 5. Favoriser les projets mettant en œuvre les solutions fondées sur la nature et inclure des critères d'écoconditionnalité importants dans tous les financements de la Région : utilisation de matériaux biosourcés, désimperméabilisation des sols, création d'îlots de fraîcheur, usage économe de l'eau y compris utilisation de l'eau brute, économie du foncier, mise en œuvre de solutions de renaturation...**
- 6. Soutenir les activités touristiques et notamment l'hôtellerie de plein air dans leur adaptation au changement climatique (solutions de résilience, réduction des vulnérabilités...) ainsi qu'à la mise en accessibilité avec une qualité d'usage pour toutes et tous.**
- 7. Mettre en œuvre le recensement du foncier disponible sur le littoral, friches, urbanisations nouvelles, zones d'activités non réalisées...**

- 8. Mettre en œuvre un dispositif de « réservation » du foncier disposant d'un accès à la mer pour les entreprises dont l'activité le nécessite impérativement.**

II. LE DÉFI DE L'EMPLOI SAISONNIER OU PERMANENT

1. LE LOGEMENT, ENJEU NUMÉRO UN POUR FAVORISER LE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS

L'importance du traitement prioritaire du logement pour les saisonniers est apparue comme étant un des points de blocage majeur à l'embauche des saisonniers.

Il ne saurait y avoir une solution unique qui permette de résoudre cette question, c'est un bouquet de solutions que le CESER souhaite mettre en avant.

Plusieurs exemples permettent de se rendre compte de la diversité des actions menées sur divers territoires touristiques en faveur du logement des saisonniers (mobilisation d'internats, aide au logement, construction modulaires temporaires, réhabilitation de logements vacants, mobilisation de résidences secondaires sous-occupées...).

La question de la responsabilité relative des employeurs et des collectivités en termes de logement est également posée. Plusieurs exemples montrent que si les collectivités ont eu une action décisive (réhabilitation d'un centre de vacances, achat d'un hôtel...), ce sont bien in-fine les employeurs qui louent les logements pour leurs saisonniers.

Le conditionnement de toute aide publique aux entreprises du tourisme à la création de logements pour les saisonniers apparaît comme une mesure de bon sens qui peut permettre de développer l'offre de logement.

D'une manière générale, il apparaît que la question du logement ne peut être pensée uniquement pour les saisonniers. La construction ou réhabilitation de logements pour une utilisation de quelques mois par an n'est pas envisageable. Le public complémentaire aux saisonniers est le public étudiant ; or les besoins ne sont pas localisés au même endroit. Un co-usage du logement doit être recherché (apprentis, étudiants, lycéens...).

2. QUELLES PISTES POUR AMÉLIORER LES DÉPLACEMENTS DES SAISONNIERS ?

Le transport des saisonniers entre leur lieu de travail et leur lieu de résidence est crucial.

Il semble qu'il soit particulièrement complexe de mettre en œuvre une politique spécifique de mobilité à destination des saisonniers, impliquant des horaires décalés...

L'organisation des mobilités accessibles avec qualité d'usage pour toutes et tous dans les zones proches du littoral entre le domicile et le lieu de travail des saisonniers reste à mettre en place afin de permettre les déplacements journaliers à des heures adaptées au temps de travail. Les systèmes de saisonnalités des transports mis en place dans les stations de montagne des Alpes représentent à cet égard des pratiques dont la Région devraient de même s'inspirer.

3. VERS UN CONTRAT DE TRAVAIL SPÉCIFIQUE POUR LES SAISONNIERS ?

L'objectif premier est de permettre aux saisonniers de rompre avec la précarité. Pour cela divers moyens sont mobilisables. La question du statut est centrale mais la prise en compte des saisonniers doit également intégrer la question de la rémunération, de la formation ainsi que la prévention des accidents du travail. L'attractivité des emplois saisonniers ne pourra faire l'économie de la prise en compte de l'ensemble de ces facteurs.

Les Maisons des Travailleurs Saisonniers (MTS) départementales pourraient devenir des agences départementales du travail saisonnier. Celles-ci auraient pour but de trouver des solutions pertinentes et la mise en adéquation entre offre et demande. Ces agences pourraient également mettre en place un volet financement de logements et donner aux employeurs un droit d'accès réservataire pour les saisonniers. Le principe est de mettre en œuvre une boucle vertueuse à laquelle chacun contribue afin de plus facilement mettre à disposition des logements saisonniers.

4. L'EMBAUCHE DES SAISONNIERS FREINÉE PAR LA DURÉE DES SAISONS ?

Il semble que la forte saisonnalité constatée sur notre littoral constitue un frein à l'embauche des saisonniers. En effet, les besoins de travailleurs saisonniers sont essentiellement concentrés sur les deux mois de juillet et août. Une saison étalée sur six à huit mois constituerait logiquement une opportunité supérieure d'emploi. La recherche d'un allongement de la saison est aujourd'hui au cœur des préoccupations de nombreux élus et professionnels du tourisme, plusieurs initiatives démontrent que l'attractivité du littoral peut être forte sur une large partie de l'année (voir partie suivante : III Le défi de l'allongement de la saison).

5. SYNTHÈSE

Les auditions nous ont démontré à la fois le dynamisme de l'économie du littoral mais aussi le frein que constitue la « difficulté » à embaucher des saisonniers. Campings, loisirs (clubs de voile et de plongée) ont dû restreindre leur offre par manque d'encadrants, restaurants qui ont parfois réduit leurs investissements... Au-delà de la difficulté d'embauche qui touche de nombreux secteurs économiques, les entreprises faisant appel à des saisonniers sont probablement encore plus fragiles car les fragilités de ce statut sont nombreuses : contrat en CDD (difficultés pour formation, pérennisation...), problématiques de logement, de mobilités... Plusieurs pistes visant à l'amélioration de la situation sont possibles : allongement des contrats (CDI ou groupement d'employeurs), amélioration des rémunérations, mise à disposition de logements décents...). La pénurie est telle que les choses semblent commencer à bouger, le CESER doit avoir toute sa place dans cette phase.

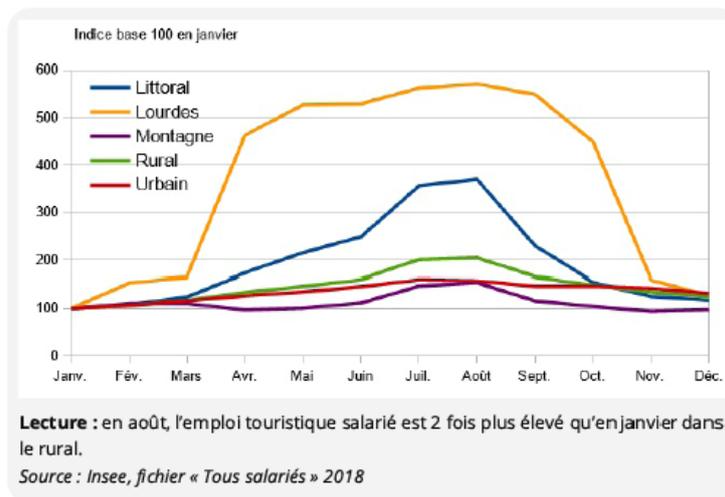
6. LES PRÉCONISATIONS

- 1. Encourager la mobilisation de logements pour les saisonniers, notamment sous forme d'habitat modulaire, démontable, mobile (containers aménagés ou autres), de mobilisation des logements vacants, d'intensification de l'utilisation de logements existants (internats de lycées, logements étudiants...).**
- 2. Conditionner l'attribution des aides régionales aux entreprises touristiques à la réalisation de logements pour les saisonniers.**
- 3. Encourager les solutions de mobilités dans les zones proches du littoral pour les saisonniers : horaires décalés...**
- 4. Mise en œuvre d'une expérimentation pour un nouveau contrat de travail : un contrat spécifique pour les travailleurs saisonniers reste à inventer (plus souple que la règle actuelle).**
- 5. Coordonner l'ensemble des acteurs publics impliqués au sein d'une seule instance de gouvernance pour mettre en œuvre des politiques publiques fortes et coordonnées : « Conférence du travail saisonnier ».**
- 6. Améliorer la connaissance des saisonniers : besoins en formation, âge, origine...**

III. LE DÉFI DE L'ALLONGEMENT DE LA SAISON

En Occitanie et particulièrement sur le littoral, le tourisme est marqué par une très forte saisonnalité. Le rapport en termes d'emploi est de 1 à 2 entre janvier et août. Sur le littoral, ce rapport est de 1 à 3,7.

► 2. Évolution mensuelle de l'emploi salarié touristique par espaces touristiques d'Occitanie en 2018



L'allongement de la saison constitue une problématique globale dont les répercussions sont multiples. Un allongement de la saison constituerait une source de revenus plus stable pour de nombreux professionnels du tourisme dont l'activité est aujourd'hui souvent limitée dans le temps. Cependant, nous avons pu noter qu'une tendance à l'allongement de la saison est d'ores et déjà constatée, certains campings affichant des taux de remplissage très satisfaisants jusqu'à la fin du mois d'octobre.

1. L'ALLONGEMENT DE LA SAISON PAR LES ÉQUIPEMENTS

- Les centres de tourisme d'affaire d'Agde ou de La Grande-Motte contribuent à la fréquentation du littoral hors de la période juillet-août. Nombre de congrès, réunions professionnelles s'y tiennent au printemps ou à l'automne, permettant d'amener une activité significative aux hôtels et restaurants des communes concernées. Ces équipements, généralement récents, leur situation géographique attractive (littoral) et leur accessibilité en font des points d'attrait significatifs.
- Le développement d'équipements de balnéothérapie ou de thalassothérapie (Banyuls, Gruissan, La Grande-Motte...) contribue également à l'attractivité du littoral en toute saison. L'espace balnéo ludique de Gruissan par exemple, pensé initialement pour une clientèle locale hors saison, est largement utilisé par les touristes qui fréquentent la station sur les ailes de saison. Ces équipements constituent à la fois des équipements publics permettant par exemple la tenue de stages de natation pour les enfants de la commune et un point d'intérêt supplémentaire pour les touristes (balnéothérapie, massages...).
- Le centre de vacance du Taurus à Mèze est ouvert toute l'année et bénéficie d'un très bon taux de remplissage 10 mois de l'année : accueil de classes de mer, de séminaires... La fréquentation du Taurus représente 6000 nuitées/an pour les classes bleues dont 2000 élèves ciblés sur la voile et l'environnement. Le centre n'a pas d'animateurs salariés mais fait appel à des prestataires extérieurs comme le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement ou l'école de voile qui est sur le site (gestion indépendante). Les groupes viennent pour la voile, la découverte de la faune et de la flore, de l'étang. La bonne synergie entre la mairie, le centre du Taurus et les associations (CPIE, école de voile) permet d'assurer une fréquentation importante sur la majeure partie de l'année.

2. L'ALLONGEMENT PAR LES POLITIQUES DES COLLECTIVITÉS

- Certains élus ont mis en place des mesures visant à favoriser une ouverture des cafés restaurants sur une période plus longue en taxant de manière différenciée les terrasses. Ce principe semble plus symbolique que réellement efficace pour inciter à une ouverture au-delà de la période juillet-août.
- Le développement de l'activité de croisière, s'il ne concerne que Sète et Port-Vendres est toutefois un secteur touristique qui permet d'allonger la saison.
À Sète, l'activité croisière était quasi inexistante il y a une vingtaine d'années, pour progressivement monter en puissance avec une forte accélération à compter de 2017 : 20 000 à 120 000 passagers par an. Cette activité a l'avantage d'être étirée sur quasiment toute l'année à l'exception de juillet et août, avec notamment un pic à l'automne.
Sète est intégrée dans un circuit qui passe généralement par l'Espagne, la Corse, l'Italie sur une semaine en panachant les types de ports (grands, petits, en ville ...). Son atout principal est d'être un port en ville ce qui facilite les visites. Cette activité permet de développer des visites dans des sites de l'arrière-pays qu'ils soient emblématiques (Cité de Carcassonne, Pont du Gard), ou plus intimistes (cave viticole...)
Une étude de la CCI sur les retombées économiques montre qu'un membre d'équipage dépense en moyenne 32€/jour et un passager 46€/jour. Au total, l'impact économique est estimé à 5,7 millions€ par an. Aujourd'hui, le port de Sète souhaite limiter l'accueil des grands navires pour traiter les navires de taille intermédiaire en lien avec les capacités techniques du port et cibler une clientèle plus haut de gamme.
- Une réflexion engagée par plusieurs offices du tourisme consiste à encourager les liens entre sites du littoral et de l'arrière-pays. Les publics présents sur les ailes de saison (retraités, groupes...) semblent plus enclins à mixer les activités et ainsi combiner les attraits du littoral et ceux des territoires proches (sites patrimoniaux...).

3. L'ALLONGEMENT PAR L'ÉVÈNEMENTIEL

- Les stratégies mises en place par certaines collectivités pour étirer la fréquentation au-delà des mois de juillet et août portent leurs fruits notamment en organisant des temps forts tout au long de l'année : compétition sportive (trail de Gruissan), festival de musique, manifestation grand public (Escale à Sète) ... dont les retombées économiques sont considérables.
- Les défis Wind, Wing et Kitesurf à Gruissan au mois de mai représentent un évènement d'ampleur planétaire dans le monde de la glisse. 1000 coureurs, plusieurs parcours de course entre Gruissan et Port-la-Nouvelle, un « village » de l'évènement avec le salon le plus important de France, voire d'Europe, permettant à tous les professionnels de présenter leurs nouveautés font de Gruissan la capitale mondiale des sports de glisse. Cette manifestation dont la 21^e édition s'est tenue en mai 2023 rassemble un large public en amont du démarrage effectif de la saison touristique. De même les compétitions de voile organisées toute l'année ont un impact économique significatif (voir Partie 2 « Les Ports de plaisance et les activités nautiques »).
- Escale à Sète rassemble, depuis 2010, tous les deux ans au mois d'avril un très nombreux public. Manifestation liée à la culture maritime, Escale à Sète vise initialement la valorisation des activités « vivantes ». Escale à Sète permet de mixer des conférences, des chants, de la musique et des savoir-faire liés aux métiers de la mer ainsi que des bateaux parfois exceptionnels. La valorisation des activités, des savoir-faire et de la culture amène l'organisation à limiter fortement les stands mercantiles sur les quais.
Une étude sur les retombées économiques a démontré que les retombées en 2022 sur le territoire étaient d'environ 21 millions d'euros pour 430 000 visiteurs.

Il est estimé que pour 1€ d'argent public investi dans cette manifestation, ce sont près de 20€ de retombées sur le territoire qui sont constatés.

Les partenariats avec les collectivités voisines (Agde, Grande Motte...) se développent, via notamment des navettes qui permettent d'acheminer des visiteurs par bateau.

Les partenariats plus lointains se développent également (Espagne, Italie en projet) afin notamment de partager les coûts d'accueil des grands navires.

L'impact de cette manifestation, tant en termes d'image que d'économie locale, est considérable. Sa tenue à Pâques tous les deux ans en fait un moment important de l'avant-saison.

En contre point, il apparaît que la sensibilité des milieux naturels qui bénéficiaient d'une plage de repos très importante après l'été voient celle-ci diminuer du fait de la multiplication des événements. Certaines collectivités, sensibilisées à ce sujet, en tiennent compte en adaptant leurs actions. C'est le cas de Gruissan qui a décalé la date du Phoebus trail du mois de février à l'automne pour éviter de perturber la nidification du Hibou Grand-Duc présent dans le massif de la Clape.

Le CESER estime que l'allongement de la saison doit être un objectif partagé entre élus et professionnels afin de conforter la filière et ses emplois. L'allongement de la saison peut également permettre de mieux mettre en synergie les sites du littoral et ceux de l'arrière-pays.

4. SYNTHÈSE

L'allongement de la saison est une des clefs du développement de l'économie bleue sur le littoral : plus de facilité pour embaucher des saisonniers, activités économiques plus pérennes...

L'histoire du tourisme en Occitanie démontre que la saison d'activité est la saison estivale. Le changement de paradigme est très difficile et les mesures incitatives pour le moment demeurent globalement peu efficaces. Pourtant les consommateurs semblent prêts à fréquenter le littoral sur une période beaucoup plus longue. Certaines stratégies locales permettent d'étaler la fréquentation sur les ailes de saison (exemple : Port-la-Nouvelle qui organise plusieurs manifestations hors période d'été (course à pieds, festival de musique...). L'organisation d'Escale à Sète, le Festival du vent à Leucate relèvent également de cette logique de ne pas concentrer tous les temps forts en juillet-août.

Le CESER encourage la mise en place de stratégies qui visent à étaler la saison touristique et à favoriser la multifonctionnalité des équipements (exemple : l'espace balnéo ludique de Gruissan qui peut servir en été aux touristes et en hiver aux clientèles locales...).

5. LES PRÉCONISATIONS

- 1. Développer et soutenir les activités nautiques et de découverte des patrimoines littoraux hors saison (classes vertes ; familles...) et ainsi augmenter la fréquentation des centres de loisirs et l'activité des prestataires (moniteurs de voile, plongée, éducateurs à l'environnement...).**
- 2. Encourager l'organisation d'évènements sportifs (y compris compétitions) et culturels hors période estivale.**
- 3. Développer une communication sur les attraits du littoral en toutes saisons.**
- 4. Encourager les collectivités à mettre en place des mesures incitatives, notamment pour le tourisme d'affaires.**
- 5. Développer la complémentarité entre littoral et arrière-pays.**

IV. L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES DANS UNE LOGIQUE DE TOURISME POUR TOUS

À l'exception de l'hôtellerie de plein air, le nombre d'hébergements haut de gamme présents sur notre littoral est insuffisant. Cependant le tourisme sur le littoral occitan est aujourd'hui majoritairement un tourisme de classes moyennes qui reste très différent de celui de la Côte d'Azur historiquement positionnée sur un créneau réellement haut de gamme.

1. L'OFFRE TOURISTIQUE EN OCCITANIE : MUTATION EN COURS

Dans l'hôtellerie de plein air, l'amélioration du service rendu est réelle et plébiscitée par la clientèle. Elle se traduit par une évolution de l'offre de service. Cette amélioration se traduit de différentes manières :

- Par des aménagements d'espaces de loisirs : agrandissement de l'espace aquatique, plus de toboggans ;
- Par la définition d'un quartier premium, plus haut de gamme ;
- Par la mise en œuvre d'animations uniques ou de grande ampleur ;
- Par le développement de prestations de type portage de petits déjeuners dans l'hébergement... ;
- Par un positionnement commercial sur le dépaysement (stratégie de dépaysement) ;
- Les investisseurs institutionnels comme la Banque des Territoires participent également au financement d'investissements importants dans certaines structures.

L'amélioration de la qualité de l'offre touristique des campings observée depuis plusieurs décennies (4-5 étoiles) a conduit à une évolution des clientèles qui séjournent aujourd'hui bien moins longtemps que par le passé sur le littoral. Le CESER estime que l'allongement de la saison ne pourra pas se faire sans rester attractif auprès des classes populaires (retraités ...).

Les investissements réalisés ou projetés dans les différents ports de plaisance vont également dans le sens d'une adaptation de l'offre afin de mieux correspondre aux attentes des clientèles.

Plusieurs ports de plaisance mettent en œuvre un vaste projet de développement pluriannuel qui verra la qualité de service augmenter notablement : bornes de recharge pour véhicules électriques, nouveaux services à l'attention des plaisanciers, développement de la conciergerie.

L'ensemble des acteurs du tourisme adaptent ainsi leur modèle économique afin de mieux coller aux attentes des clientèles et de générer plus de valeur.

Cette évolution nécessite d'une part d'importants investissements et d'autre part de disposer de salariés bien formés à même de répondre aux nouveaux besoins. Il existe des situations très différentes, les commerçants ou hébergeurs « opportunistes » côtoient les professionnels qui assurent des prestations de qualité sans qu'il soit possible de les distinguer. L'amélioration de la qualité de l'accueil par une meilleure formation des acteurs économiques doit être promue.

L'objectif global d'amélioration de la qualité du service rendu pourrait se heurter à trois écueils :

- Le manque de capacité d'investissement et/ou de salariés suffisamment qualifiés pour garantir la qualité des prestations (service, langues...)
- Le délaissement d'une clientèle modeste (et souvent locale) qui constitue historiquement une part significative de la clientèle du littoral du Languedoc-Roussillon ;
- L'impact environnemental de certains investissements jugés difficilement compatibles avec les ressources du territoire (piscines de grande taille...).

2. LA RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS TOURISTIQUES PL21

C'est dans le cadre du Plan Littoral 21 que la Région, l'État et la Banque des Territoires se sont engagés dans une démarche de rénovation des copropriétés et des meublés touristiques.

Partant du constat qu'une partie du parc, vieillissant et insuffisamment entretenu, ne correspond plus aux attentes des clientèles actuelles, une réflexion a été engagée pour identifier les leviers d'action les plus adaptés. L'amélioration des performances énergétiques constitue un des piliers de ce projet. Basée dans un premier temps sur des études, ce sont cinq démonstrateurs qui ont été identifiés (La Grande-Motte, Le Cap-d'Agde, Gruissan, Port-Leucate, Communauté de communes Albères-Côte Vermeille) sur des axes de travail différents. Les premiers résultats vont mener vers des propositions d'actions différenciées en fonction de la situation de chaque station (guides architecturaux, conseils aux copropriétaires, réhabilitation, rénovation énergétique...).

La question du financement de cette rénovation reste à ce jour sans réponse.

3. SYNTHÈSE

L'évolution de l'offre touristique a été exprimée par de nombreux auditionnés. Cette tendance lourde dans le domaine du tourisme vise à améliorer la compétitivité et l'attractivité des sites de notre littoral. Cependant sa mise en œuvre doit intégrer plusieurs conditions :

- Mobiliser les moyens financiers, qu'ils soient publics ou privés, adaptés à l'enjeu et à l'impact économique ;
- Assurer l'élévation du niveau de service par la mobilisation de personnels qualifiés (formation des saisonniers nécessaire...) ;
- Conserver une offre dédiée au tourisme social et aux clientèles les moins aisées menacées par l'augmentation inévitable des prix ;
- Évaluer finement l'impact environnemental de ces investissements et notamment leur impact sur la ressource en eau. Les investissements à venir doivent être arbitrés en fonction de la mobilisation de ressources environnementales disponibles (consommation d'eau, artificialisation des sols, consommation d'énergie...).

4. LES PRÉCONISATIONS

- 1. Rechercher systématiquement l'exemplarité environnementale en tendant vers un impact social et environnemental positif pour les entreprises du tourisme.**
- 2. Accélérer la requalification des stations du littoral (logements)**
 - **Rénovation thermique (contribue à l'allongement de la saison), évolution des logements (agrandissement et accessibilité universelle avec qualité d'usage ...).**
- 3. Faciliter les déplacements hors voiture individuelle**
 - **Connexions gares et aéroports, développer la multimodalité, bornes de recharge électrique, mobilités douces.**
 - **Dans le cadre de la future mise en service du TGV, la ligne des étangs pourrait être transformée en ligne de desserte locale pour les stations du littoral : encourager la Région à préserver la mixité des usages sur la ligne des étangs.**

V. LA GOUVERNANCE

1. LE RÔLE DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME

Le Comité régional du tourisme et des loisirs Occitanie (CRTL) est une structure associative qui opère en lien étroit avec le Conseil régional et met en œuvre les orientations régionales. Son action est largement partenariale faisant le lien entre les acteurs institutionnels et les professionnels du tourisme, hébergeurs, restaurateurs, prestataires, opérateurs de mobilités...

Le CRTL a également pour objectif d'assurer la promotion de la région et de ses atouts en tant que destination touristique, tant en Occitanie que sur le reste du territoire national ou à l'international notamment par une présence sur les salons du tourisme.

Bras armé du Conseil régional, le CRTL est un acteur incontournable du tourisme. Il assure des missions de promotion, de labellisation et de structuration d'une offre touristique régionale.

Son action bénéficie à l'ensemble des territoires et acteurs touristiques de la région en particulier via un site internet qui valorise destinations et opérateurs (labellisés, engagés dans une démarche éco responsable...).

2. LA STRUCTURATION PROGRESSIVE DES OFFICES DU TOURISME

La tendance est au regroupement des offices du tourisme à l'échelle des intercommunalités. Cette dynamique permet de mettre en place des stratégies coordonnées, des formations...

À titre d'exemple, l'Office du Tourisme intercommunal du Bassin de Thau a structuré son action autour de trois axes :

- Développer le tourisme toute l'année ;
- Développer un tourisme plus qualitatif (montée en gamme) ;
- Développer un tourisme écoresponsable, valoriser les espaces naturels et les modes doux.

Fruit de la fusion de cinq offices de tourisme, l'OT intercommunal a mis en place un service d'accompagnement des professionnels (formation...) ainsi que le suivi de la qualité des prestations, notamment sur l'hygiène. Plus de soixante salariés assurent la promotion du territoire.

Le tourisme qui représente un emploi sur cinq sur certains territoires nécessite de bénéficier d'une bonne organisation technique qui assure plusieurs fonctions mutualisables néanmoins complexes à mettre en place. Cela est indispensable à une professionnalisation de la filière et pour une meilleure promotion du territoire.

3. LE RÔLE DE L'ÉTAT EN MER

La représentation de l'État, en la personne du préfet maritime, est une spécificité française héritée de Napoléon qui avait confié à un amiral la police des eaux et des rades. La spécificité de l'action du préfet maritime est de veiller à la compatibilité entre toutes les activités en mer (pêche loisirs, commerce...). Le préfet maritime peut mobiliser l'ensemble des forces de l'administration (douanes, police, gendarmerie...) afin d'offrir une réponse rapide, coordonnée et adaptée à toutes les situations (sécurité, trafics, surveillance...).

Par ailleurs, le préfet maritime relève directement du Premier ministre et exerce de fait ses missions dans un cadre interministériel, ce qui permet de mobiliser des moyens issus de chacun des ministères.

Les différentes fonctions du préfet maritime : préfet de l'urgence (sécurité, pollutions...), préfet de police (trafics, troubles à l'ordre public...), Gouverneur de l'espace marin (stratégie de développement durable, gouvernance de l'espace marin...) sont complémentaires et permettent à l'État d'être présent sur tous les sujets maritimes.

D'une manière générale, il apparaît que les pressions sur les espaces maritimes ne cessent d'augmenter, qu'elles soient liées aux loisirs (mouillages, nouvelles pratiques de loisirs...), aux énergies renouvelables, au commerce maritime... En parallèle, la fragilité des milieux et les menaces qui pèsent sur eux incitent à développer les aires protégées. En matière de tourisme également, nous observons actuellement une forte mutation des usages.

La multiplication des usages en mer et sur le littoral (pêche, transport, énergies, câbles, loisirs, protection de l'environnement...) ne permet plus d'ajouter de nouveaux usages sans que les utilisations possibles des espaces maritimes ne soient organisées.

La résolution des conflits entre les différents usages (pêche/éoliennes) doit systématiquement intégrer le maintien en bon état des milieux marins.

Plusieurs cartographies ont été produites sous la direction du préfet maritime. Il s'agit à ce stade d'un outil d'aide à la décision afin de disposer d'une vision globale des interactions entre les différents usages.

Le Document Stratégique de Façade (DSF) a pour double objectif l'atteinte ou le maintien du bon état écologique des eaux et la planification de l'espace maritime - [Le Document stratégique de façade Méditerranée | Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).

4. SYNTHÈSE

La gouvernance est une des clefs de la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique.

L'émiettement trop longtemps observé entre les acteurs du tourisme ne peut conduire qu'à une concurrence consommatrice d'énergie et contre-productive.

Le Comité régional du tourisme doit jouer un rôle de chef de file des différents acteurs institutionnels engagés dans le tourisme.

Le CESER encourage les actions de coopération permettant la mise en œuvre de stratégies touristiques et littorales.

Par ailleurs, la prégnance des enjeux environnementaux nécessite de placer la question de la durabilité des ressources au cœur de toute politique publique. Le partage de la connaissance et des bonnes pratiques doit être encouragé.

De même la valorisation des acteurs touristiques ou des stations touristiques engagés dans la transition sous forme d'une labellisation devra être étudiée.

5. LES PRÉCONISATIONS

- 1. Demander à la Région de soutenir les projets touristiques proposés par les OT intercommunaux, comme le prévoit la loi.**
- 2. Mettre en place un observatoire des impacts du changement et un centre de ressources pour l'adaptation et la lutte contre le changement climatique (sous réserve qu'une autorité compétente soit désignée et que des ressources financières et en ingénierie soient dégagées).**
- 3. Le CESER recommande de donner une attention particulière à la préservation de l'environnement dans les documents stratégiques et notamment le Document Stratégique de Façade.**

PARTIE 2 : LES PORTS DE PLAISANCE ET LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

1. LA MODERNISATION DES PORTS DE PLAISANCE

Avec 30 000 anneaux, 70 ports de plaisance dont 44 maritimes, l'Occitanie est une région importante dans ce domaine. Port Camargue reste le plus grand port de plaisance européen.

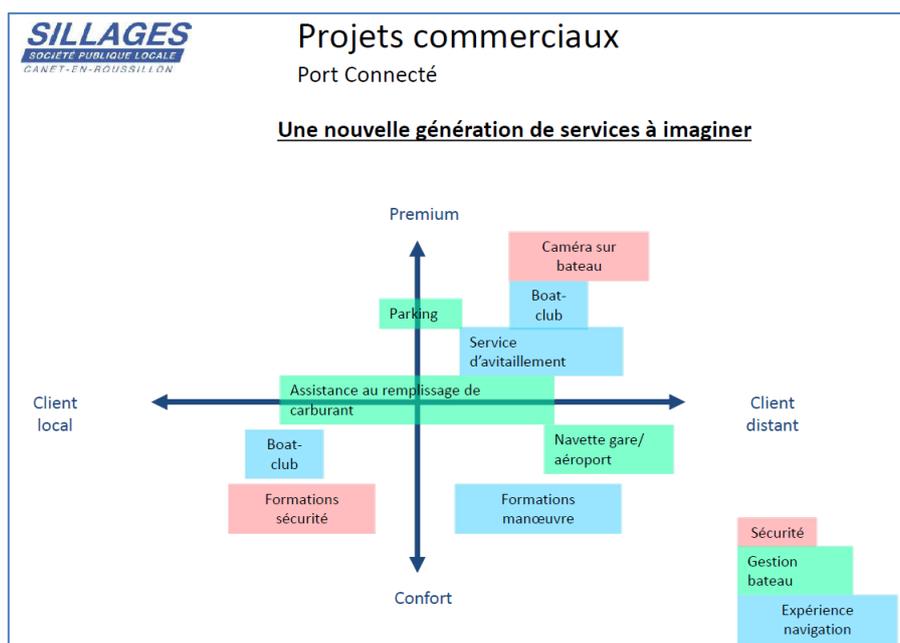
La majorité des ports de plaisance d'Occitanie est engagé dans des démarches ambitieuses de modernisation tant pour satisfaire aux nouvelles exigences des clientèles que pour apporter une meilleure réponse aux enjeux environnementaux (réduction des consommations d'eau, meilleure gestion des eaux grises...).

- Le port de Canet-en-Roussillon (Pyrénées-Orientales) peut être considéré comme emblématique du type de réflexions qui sont mises en œuvre.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur le fonctionnement du port, ses usages, sa place dans la ville, la nécessité de répondre à diverses fonctions, la ville de Canet-en-Roussillon a élaboré un plan de développement pluriannuel (2021 – 2025). La commune affiche l'objectif de passer « d'un petit port privé à un écosystème portuaire intégré dans une rénovation urbaine ambitieuse » : la gestion du port a été confiée à une Société d'Économie Mixte transformée en Société Publique Locale « Sillages » (également gestionnaire de l'Aquarium - inauguré en juillet 2021).

Plusieurs axes de travail ont été lancés pour répondre aux besoins des différents utilisateurs de l'infrastructure portuaire :

- Le nautipôle Méditerranée qui accueille 25 entreprises pour 500 salariés ;
- Analyse des clientèles et de ses besoins ;
- Adaptation du modèle économique, de l'organisation du port aux services apportés aux diverses clientèles : navette aéroport/gare, caméra de surveillance sur les bateaux, service d'avitaillement... ;
- Dynamique de verdissement avec notamment la mise en service d'un écobateau multiservices destiné à récupérer tous les déchets liquides des bateaux au port, intervenir en cas de pollution de navire....



La plupart des ports sont engagés dans une dynamique forte qui vise à la fois à répondre aux besoins des clientèles, aux enjeux environnementaux, aux besoins de tous les usagers du port (entreprises...). Ces démarches s'inscrivent dans des stratégies pluriannuelles qui permettent d'afficher une vision à moyen terme et de planifier les actions tout comme d'anticiper les engagements budgétaires. Cette dynamique vertueuse place en outre généralement au cœur de son modèle la synergie avec l'ensemble des activités du territoire : hébergements, entreprises...

Plusieurs ports sont également engagés dans une démarche de « ports connectés » qui vise à développer les usages du numérique dans les ports de plaisance : surveillance des bateaux, consommation de fluides...

L'Appel à Projets « Transition numérique des ports de plaisance »

Depuis 2020, l'État et la Région travaillent avec l'UVPO (Union des Villes Portuaires d'Occitanie) dans le cadre du Plan Littoral 21 pour accompagner la modernisation et le verdissement des ports de plaisance.

Le développement des usages du numérique a été identifié comme un levier majeur pour une activité portuaire plus performante, plus sobre et plus économe.

État et Région ont lancé un Appel à Projets doté d'1,2 M€ dédié à la transition numérique des ports engagés dans la mise en œuvre de projets concrets.

Pour cette première session, dont les résultats ont été rendus publics le 7 avril 2023 à Port Camargue, les 8 projets lauréats retenus sont portés par les ports de plaisance de Barcarès, Canet-en-Roussillon, Cap d'Agde, Carnon, La Grande-Motte, Narbonne, Pérols et Port Camargue représentent un montant total d'investissements de 3,4 millions d'euros.

Ils portent sur :

- l'amélioration de la qualité des services à l'utilisateur et des parcours clients (port à sec automatisé, Wi-Fi, réservations via la mise en œuvre d'application mobile...);
- la modernisation de l'exploitation et de la gestion des activités portuaires (gestion technique centralisée, contrôle d'accès sans contact, gestion de la maintenance assistée par ordinateur, vidéosurveillance...);
- l'amélioration de la gestion environnementale et la sobriété énergétique (gestion individualisée des consommations d'eau, électricité pour inciter les plaisanciers à une consommation responsable, détecter et alerter les éventuelles pannes ou fuites).

Ces solutions numériques permettront aux ports de proposer une offre de services différente dans une perspective de mutualisation pour offrir une expérience client cohérente à l'échelle du littoral d'Occitanie (source : communiqué de presse – Préfecture de région : [Accompagnent de la transition numérique des ports de plaisance du littoral d'Occitanie | La préfecture et les services de l'État en région Occitanie \(prefectures-regions.gouv.fr\)](#)).

Les projets d'aménagement qui s'inscrivent dans une stratégie de long terme, appuyée sur une vision claire de l'objectif, vont dans le sens d'une amélioration de l'offre touristique en Occitanie. L'adaptation des services rendus à tous les usagers, la bonne conciliation entre les différentes fonctions du port ainsi que la recherche de synergie avec les autres acteurs touristiques du territoire (privés comme publics) constituent des facteurs très positifs pour l'activité portuaire.

Le CESER Occitanie s'interroge toutefois sur la multiplication des projets d'extension ou d'aménagement de ports de plaisance et leurs impacts environnementaux sur le littoral (extension sur des zones humides, rupture de continuités écologiques...), d'autant que ces projets, à l'équilibre financier fragile, représentent des montants très significatifs au regard des impacts économiques espérés.

2. LES ACTIVITÉS NAUTIQUES

Les professionnels des activités nautiques de type clubs de voile ou de plongée sont par nature très divers de par leur taille ou leur stratégie commerciale.

Certaines grandes lignes peuvent tout de même être dégagées : une clientèle très majoritairement française (environ 80 %), une forte saisonnalité avec 85 % du chiffre d'affaires concentré en juillet et août, les mois de juin et septembre représentant le reste de la fréquentation. Ces activités dédiées aux touristes sont généralement totalement fermées d'octobre à mai.

Le littoral méditerranéen dispose de sites par ailleurs (notamment les étangs) qui sont particulièrement adaptés à l'apprentissage de la voile : sécurité, faible houle... L'augmentation du nombre de classes de mer ainsi que de formations spécifiques pourrait constituer un axe de développement significatif et ainsi permettre d'allonger les périodes d'activité des professionnels de la formation et du sport.

En parallèle, de nombreuses régates sont organisées tout au long de l'année sur divers points de la côte... Les représentants de la ligue de voile d'Occitanie ont évalué l'impact économique de l'organisation de compétitions de voile. Il est estimé que l'organisation d'une manche du championnat de France génère à minima 700 000 € de dépenses sur le territoire (350 € / par compétiteurs, 400 compétiteurs présents pendant 5 jours). En 2022, ce sont 7 championnats de France qui se sont tenus en Occitanie. À cela s'ajoutent les dépenses des bénévoles ainsi que celles des spectateurs.

Les entreprises auditionnées dans le domaine de la voile ou de la plongée ont fait part de difficultés.

Pour la voile :

- Le recrutement de personnel qualifié pour l'encadrement des activités. Le recrutement pour les fonctions d'accueil est moins difficile ;
- Les décisions prises par les autorités maritimes sur certains points réglementaires sans concertation ou échange préalable avec les acteurs de terrain ;
- L'absence de logements à des prix corrects pour les saisonniers constitue un frein à l'embauche ;
- Le site d'implantation de l'activité conditionne largement ce qu'il est possible d'y faire. Pour la voile, l'implantation en bord de mer ne permet pas de développer une activité d'école de voile à l'année pour des raisons de sécurité (les sites des étangs étant largement plus propices à cette activité).

Pour la plongée :

- La réglementation (code du sport) implique de recruter des personnes titulaires du diplôme d'État long et coûteux à obtenir (10 mois et 8500 € en France alors que le système anglo-saxon permet de former des encadrants en 15 jours pour 3500 €) ;
- L'activité est limitée par la température de la mer en hiver. Certaines entreprises se diversifient avec la mise en place de formations de scaphandriers ;
- Les entreprises travaillant dans ce domaine ont conscience que la qualité des milieux naturels est leur principal fonds de commerce. À ce jour, la démocratisation de l'activité de plongée (30 à 35 000 plongeurs par an sur la côte vermeille) permet de voir qu'il n'y a quasiment aucune dégradation des milieux. Elles revendiquent de pouvoir être associées étroitement à leur gestion. Le projet d'extension de la réserve est un projet important qui permettrait de diversifier les lieux de plongée mais les opérateurs économiques doivent avoir une place dans la gouvernance de la structure. Les plongeurs ont par exemple demandé qu'il y ait plus de mouillages dans certaines zones pour protéger les posidonies.

Cas à part, l'école de voile des Glénans est basée sur un statut associatif qui la différencie de la plupart des acteurs des loisirs nautiques.

Située à Marseillan, elle accueille 3500 à 4000 stagiaires par an sur la base (en augmentation de 40 % en un an) et génère 14 emplois dont 6 CDI. Avec environ 2 millions€ de budget annuel, ce centre mobilise l'économie locale en s'appuyant largement sur les entreprises de la région, tant pour l'alimentation que pour les services plus techniques (voilerie...). La base des Glénans est ouverte tout au long de l'année, les mois d'hiver étant principalement consacrés à de la formation professionnelle spécifique : moniteurs, mécanique, navigation hauturière.

3. SYNTHÈSE

Le nautisme et les activités nautiques constituent un pan très significatif de l'économie bleue. Les ports de plaisance structurent le territoire et sont des points d'attractivité importants. Leur modernisation, largement engagée, va dans le sens d'une meilleure prise en compte des attentes des clientèles mais aussi d'un impact environnemental moindre (qualité des eaux, consommations...). Les activités nautiques, largement développées, sont pour une grande partie liées à la fréquentation touristique. En conséquence, leurs problématiques sont largement similaires à celles d'autres acteurs touristiques (embauche des saisonniers notamment). Les acteurs de cette économie sont néanmoins largement impliqués dans la vie des territoires et sont demandeurs d'une plus grande association aux organes de gouvernance locaux.

4. PRÉCONISATIONS

Ports de plaisance :

- **Encourager et soutenir les efforts de modernisation, d'économie d'eau et d'énergie et de réduction des impacts environnementaux.**

Plongée :

- **Permettre une plus grande coopération entre gestionnaires des aires marines protégées et des clubs de plongée.**

Voile :

- **Faciliter l'organisation de régates tout au long de l'année qui contribuent à l'allongement de la saison.**
- **Encourager le déploiement de classes de sport études voile dans les établissements du littoral pour développer le lien avec la mer et l'émergence de futurs champions « made in Occitanie ».**

PARTIE 3 : LA FORMATION : VERS DE NOUVEAUX MÉTIERS DE LA MER

Le Nautisme est identifié comme étant une filière dynamique avec de nombreux métiers qui recrutent. Pôle emploi, aujourd'hui France Travail, a mis en place une réflexion spécifique pour les métiers de la mer avec pour objectif de favoriser les recrutements dans les filières de l'économie bleue. En effet, nombreux sont les métiers qui peinent à recruter, tant dans la construction navale que dans le tourisme.

Pour cela, Pôle emploi organise depuis sept ans chaque année **la Semaine de l'emploi maritime et fluvial** en métropole et dans les DOM en lien avec les structures de formation présentées ci-dessous.

Cet évènement réunit tous les partenaires de la filière dont les entreprises. Quatre cents évènements sont organisés sur tout le territoire national pour :

- Faire découvrir l'économie bleue ;
- Analyser la diversité des emplois ;
- Trouver des solutions en termes de recrutement et formation.

60 évènements ont été organisés en Occitanie avec un focus sur les métiers de la mer et du fluvial mais qui ont un attrait sur l'hôtellerie-restauration : plus de 14 000 emplois référencés dont beaucoup de saisonniers.

En termes de formation, l'Occitanie dispose principalement de trois grands organismes dédiés aux métiers de la mer. Complémentaires, les formations dispensées dans ces trois établissements constituent le socle de la formation aux nombreux métiers de la mer en Occitanie. Ils ont engagé une réflexion sur l'évolution des métiers et donc des formations : utilisation de matériaux biosourcés, développement des ENR...

1. LE CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS – NAUTI-CAMPUS OCCITANIE

Source : [Accueil - Le Nauti-Campus \(campus-metiers-occitanie.fr\)](https://www.campus-metiers-occitanie.fr)

Labellisé en août 2018 par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, porté conjointement par l'Académie de Montpellier et la Région Occitanie, le Campus des Métiers et des Qualifications du nautisme fédère tous les acteurs de la formation professionnelle autour de la filière nautique de plaisance maritime et fluviale. L'établissement support du Nauti Campus est le Lycée des Métiers du Nautisme Rosa Luxemburg de Canet-en-Roussillon mais le campus regroupe des établissements qui enseignent des compétences nautiques sur toute la région Occitanie.

Il propose des formations dans plusieurs grandes familles de métiers :

- Les métiers des matériaux composites (opérateur composite, peintre) qui permettent d'intervenir sur la plupart des bateaux de plaisance fabriqués en matériaux composites. Il existe des composites à base de fibres de verre, de carbone ou de lin mais aussi des résines polyester, époxy ou biosourcées pour favoriser une écoconception et favoriser le recyclage des matériaux en fin de vie du bateau ;
- Les métiers de la menuiserie (menuisier d'agencement nautique...) : les aménagements des bateaux de plaisance sont très largement en bois. En menuiserie nautique, il y a deux activités distinctes : la fabrication des aménagements par découpes des panneaux et préparation des assemblages et d'autre part, la pose de ces aménagements dans le bateau en cours d'assemblage ;
- Les métiers de la maintenance et des équipements (mécanicien nautique, agent de maintenance nautique, plombier, électricien) : les agents de maintenance interviennent sur la mécanique mais aussi sur les nombreux équipements du bord : électronique, froid et clim, production d'énergie ou d'eau douce par exemple ;

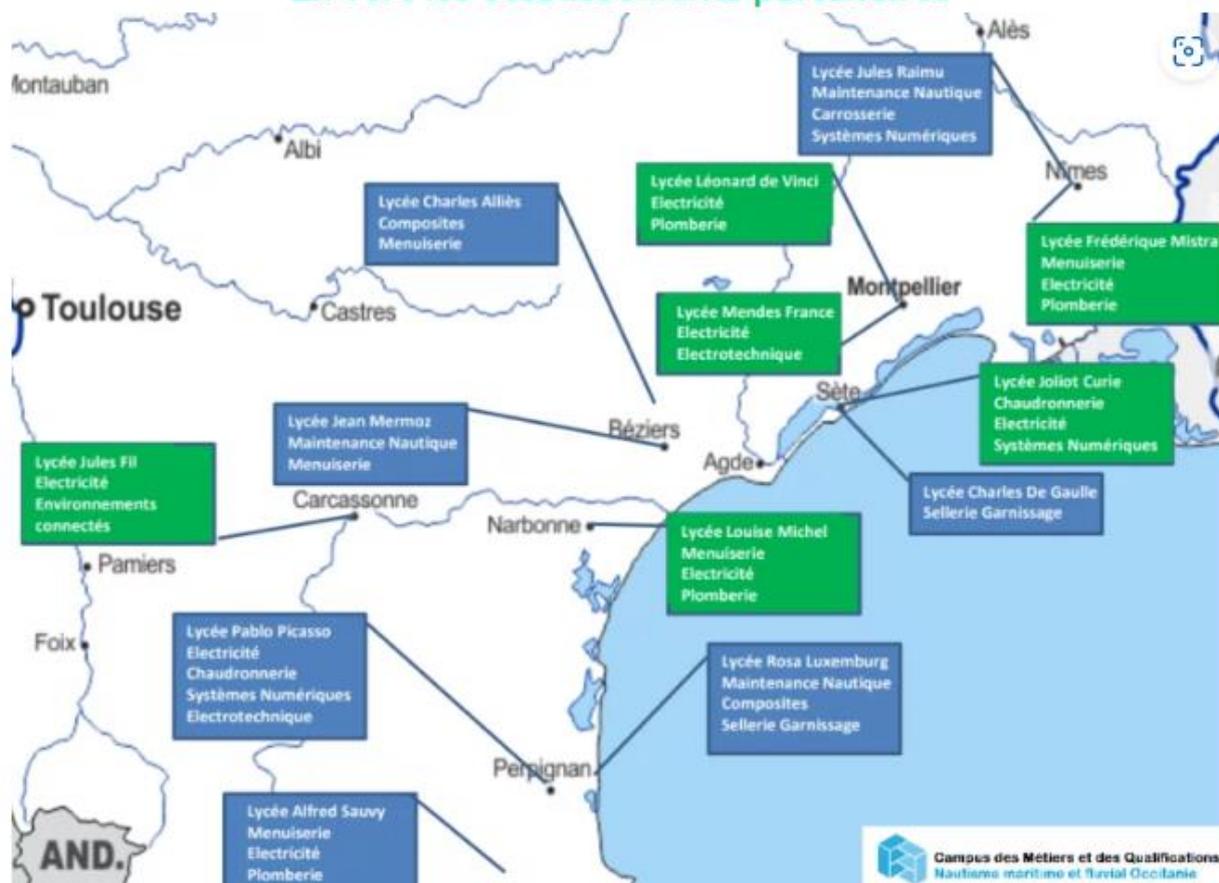
- Les métiers de la sellerie nautique et de la voilerie : les bateaux de plaisance font tous appel à des équipements de sellerie nautique : les assises, ou les nombreuses protections solaires en tissu (taud) ;
 - La voilerie rassemble les activités portant sur les voiles qu'il faut fabriquer et entretenir ;
 - Le matelotage est aussi un ensemble de techniques propres au nautisme qui permettent de préparer les différents cordages d'un bateau (nœuds, épissures, poulies...) ;
- Les métiers de la conception, de l'encadrement ou du négoce : conception des bateaux, encadrement, vente des bateaux ;
- Les métiers des ports de plaisance (agent portuaire), sont en pleine mutation avec l'arrivée de nouvelles façons de vivre la navigation de plaisance et des nouvelles technologies numériques notamment.

Le port est de plus en plus un lieu de vie en interaction avec le territoire géré de façon écoresponsable.

Le Nauti Campus de Canet-en-Roussillon propose au total 37 formations pré Bac (CAP, Bac pro) ou post bac (BTS, BUT, License, master) en lien avec les établissements membres du Nauti Campus.

En bleu les établissements membres du Nauti Campus

En vert les établissements partenaires



2. LE LYCÉE DE LA MER À SÈTE

Plus grand lycée maritime de France, le lycée Paul Bousquet forme aux métiers de la mer depuis 1851. En quelques chiffres :

- il est composé d'une centaine de personnels, enseignants et administratifs ;
- 50 formations initiales et continues sont proposées, soit :
 - o 300 élèves et apprentis ;
 - o 800 stagiaires grâce notamment au regroupement d'équipements à un même endroit et à la présence d'une plage de manœuvre unique en Europe.

La féminisation des métiers maritimes est amorcée mais ces métiers restent largement masculins. La Marine nationale est en pointe (20 %).

Actuellement seulement 10 % des élèves du lycée de la Mer sont des filles avec de grandes disparités en fonction des formations. Dans les secteurs de la plaisance et des cultures marines, la parité est atteinte. Les métiers de la pêche et le travail sur machines restent encore à la marge en termes de féminisation.

Une convention avec l'armateur CMA CGM a permis de développer des formations d'officiers au lycée dans le cadre de la formation continue, mais également de petits pêcheurs favorisant un échange de pratiques entre marins et formateurs, qui permet d'améliorer les usages (sécurité, plage de manœuvres).

Le lycée de la Mer a engagé une réflexion sur le sujet des métiers maritimes de demain. L'objectif est de développer une vision prospective des besoins en termes de formation pour répondre aux besoins émergents ou en cours de développement.

Le lycée analyse ainsi les éventuelles modifications pour déterminer les évolutions des métiers et en conséquence proposer des parcours de formation qui intègrent les nouveaux besoins.

Il apparaît que les nouveaux métiers sont essentiellement liés à trois facteurs principaux :

- Une modification du contexte économique : ubérisation... ;
- Une modification technologique : numérisation, Intelligence Artificielle ;
- Une modification de notre environnement : énergies renouvelables...

En parallèle, nous pouvons observer que les grandes fonctions demeurent, les métiers intégrant au fur et à mesure les nouvelles compétences devenues incontournables, par exemple le métier de mécanicien reste bien réel mais il a fallu intégrer l'informatique à la formation...

Le développement de l'éolien en mer illustre ces modifications de métiers. Les techniques pour développer de l'éolien terrestre sont connues, le déploiement de l'éolien en mer constitue une évolution de ces métiers nécessitant une « marinisation » de ces métiers.

Le lycée est sollicité jusqu'à 2030 pour répondre à cet objectif : spécialiser/reclasser des marins, augmenter les niveaux de brevets (augmentation de puissance, de vitesses, des personnes transportées...).

Deux grandes tendances lourdes peuvent être identifiées sur le littoral méditerranéen avec des impacts prévisibles importants en matière de besoins de formation.

- Réchauffement climatique et baisse de la biodiversité
 - o Transition énergétique et transition écologique
 - Métiers de la décarbonation, énergies renouvelables, protection de la ressource
- Instabilité géopolitique et attractivité de la mer et du littoral
 - o Migrations en hausse, croisières en hausse, concurrence spatiale
 - Métier du sauvetage, de l'accueil, de la prévention et la régulation

Certaines filières, notamment pêche et cultures marines, pourraient faire l'objet de reports d'activités sur d'autres segments. Ces secteurs tentent de s'adapter pour exercer là où c'est possible, entraînant de profondes modifications des besoins en termes de formation.

Quelques exemples d'évolutions possibles de métiers :

Pêche : menaces sur le chalut, donc probablement report vers d'autres techniques de pêche ; palangres, filets... nécessitant de rester plus longtemps en mer. Diminution du nombre des navires et des effectifs des équipages. En conséquence, une baisse des tonnages est prévisible. Il y a donc obligation de mieux valoriser les produits et donc besoin d'augmenter les compétences. La question de la construction et de l'utilisation de bateaux plus économiques pour pêcher de façon durable et plus rentable reste posée (voir Avis du CESER du 19/04/2022 « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie – cahier n°1).

Commerce : la décarbonation en marche (obligation pour les navires de baisser les émissions de CO₂), indicateur d'intensité carbone mis en place : exemple propulsion par voiles, rétrofit, gaz, carburants de synthèse.

Portuaire : navires de service ou escales : évolution vers l'hybride.

Cultures marines : les lagunes sont fortement impactées par le changement climatique, il y pourrait y avoir un report sur les autres milieux dont les installations en mer (avec ou sans lien avec les fermes éoliennes). Une augmentation de la taille des navires et des équipages est prévisible.

ENR en mer : premières installations industrielles en mer en Occitanie : métiers de la maintenance, du transport, bases de vie en mer.

Plaisance : électricité / carénages : moins de produits toxiques (peintures, antifouling, électrification...).

Sécurité, prévention : tout concours à plus d'insécurité : météo, plus d'usages... les métiers de la prévention et du sauvetage devraient monter en puissance.

3. LYCÉE CHRISTIAN BOURQUIN À ARGELÈS-SUR-MER

[LYCÉE CHRISTIAN BOURQUIN \(mon-ent-occitanie.fr\)](http://mon-ent-occitanie.fr)

Le lycée Christian Bourquin implanté à Argelès-sur-Mer est un établissement qui dispense des formations de niveau Bac et post bac dans les domaines de la restauration et de l'hôtellerie.

- Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Hôtellerie restauration ;
- Bac Pro Métiers de l'alimentation, métiers de la restauration ;
- CAP Cuisine, hôtel/café/restaurant, pâtisserie, boulangerie ;
- BTS Tourisme, management en hôtellerie restauration.

Il accueille au total plus de 1700 élèves toutes filières confondues (générales et professionnelles).

Les nombreuses formations dispensées dans ces lycées alimentent nombre de professionnels du tourisme de la région. La valorisation des produits locaux, souhaitée et encouragée contribue à ancrer territorialement ces formations.

Le lycée dispose d'une boutique, d'un hôtel d'application de 2 à 4 étoiles ainsi que d'un restaurant qui permettent aux élèves de se former in-situ avec des clientèles réelles.

4. UNE NÉCESSAIRE FÉMINISATION DES MÉTIERS DE LA MER

Rappelons ici une préconisation forte « Promouvoir les métiers de l'économie bleue en tant que nouvelles opportunités professionnelles pour les femmes » que le CESER Occitanie a inscrite en Avril 2022 dans le premier cahier du présent Avis.

Le Parlement de la Mer – en répondant aux missions institutionnelle et politique de la Région – s’en est dès lors saisi sans attendre. Il parie désormais dans sa feuille de route sur les « métiers d’avenir de l’économie bleue et sur le doublement des emplois maritimes en vingt ans » (Audition de Pôle emploi du 18 avril 2023 à Montpellier) ; ainsi que sur l’accès des femmes aux métiers qui ont un sens et de la valeur ajoutée.

Soulignons que la bande littorale d’Occitanie est tristement en tête dans les publics surendettés et les dossiers d’effacement de la dette des femmes instruits par la Banque de France.

Certes, il semble que de manière générale la féminisation des métiers maritimes soit amorcée, mais le constat est sans appel : ces métiers demeurent très largement masculins (1,2 % de la main-d’œuvre mondiale des gens de mer est féminine) et la Marine nationale en pointe, plafonne néanmoins à 20 %.

Par conséquent, les établissements formant aux métiers de la mer doivent se donner des objectifs clairs pour promouvoir et favoriser par la formation l’entrée des femmes dans ces emplois qui ont du sens et de la valeur ajoutée.

Un projet, expérimental, cible les métiers portuaires d’Occitanie. Une action pilote développée avec le port de Sète poursuit aujourd’hui un objectif d’embauche de femmes dans les secteurs d’emploi en déficit de main-d’œuvre, dont les grutiers. Ce contexte interpelle le domaine de la formation et tout particulièrement l’activité du Lycée de la Mer auquel le CESER recommande de se rapprocher de l’expérimentation conduite par le port de Sète.

5. LA VALORISATION DES PRODUITS DE LA MER

La valorisation des produits de la mer passe essentiellement par deux voies : les restaurateurs et les producteurs eux-mêmes.

Les restaurateurs sont nombreux à être engagés dans la valorisation des produits locaux de qualité et notamment les produits issus de la mer. L’association des Toques Blanches Roussillon – Occitanie par exemple, a pour objectifs de :

- Maintenir, diffuser, promouvoir la cuisine et les savoir-faire culinaires des Pyrénées-Orientales ;
- Promouvoir l’apprentissage et stimuler les jeunes de la profession ;
- Faire connaître et assurer la promotion des produits régionaux.

Cette association valorise les circuits courts et entretient des relations étroites avec les petits métiers notamment. Cependant les ressources de la pêche locale ne sont pas toujours suffisantes pour les restaurateurs du littoral. L’engagement des chefs en faveur des produits locaux est réel et constitue un facteur d’attractivité supplémentaire pour le littoral.

Notons cependant que l’immense majorité des établissements de restauration sur la côte ne sont pas adhérents à ce type d’association qui rassemble les établissements étoilés ou les « beaux hôtels ».

Côté producteurs, une structure coopérative telle que la SATHOAN qui regroupe un grand nombre de pêcheurs professionnels est engagée dans la valorisation de produits issus de la mer (la soupe de poisson produite localement a été reconnue par un Label Rouge).

Plusieurs marques collectives ont été créées : « Thon rouge de Ligne, pêche artisanale » et « Espadon de Ligne, pêche artisanale » qui identifient des poissons pêchés à l’hameçon selon des pratiques garantissant des produits de haute qualité et le respect des écosystèmes. Ces marques collectives ont été complétées par l’obtention en juillet 2019, et octobre 2020 de deux ECOLABEL pour la pêcherie de thon rouge à l’hameçon, ce qui représente la première pêcherie de thon rouge au monde à disposer cette double écocertification.

Une marque collective des produits de la pêche artisanale, nommée « Méditerranée Sauvage » a également été créée.

Ces démarches montrent d’une part la grande qualité des productions locales et d’autre part le dynamisme des professionnels engagés dans la valorisation de ces produits.

6. PRÉCONISATIONS

La formation professionnelle aux métiers de la mer évolue pour s'adapter aux nouveaux besoins liés, soit à ces nouvelles filières, soit aux évolutions des enjeux maritimes (changement climatique, sécurité en mer...).

Formation :

- **La survenue de phénomènes météo imprévisibles (Corse 2022) et de submersions marines, dans un contexte de massification des transports, d'industrie en mer (EMR), de fragilisation de la flotte de pêche, d'exposition des cultures, de dérégulation des usages côtiers (kite, scooters...) et de population littorale forte doit nous amener à repenser le risque maritime.**
 - **Mettre en œuvre des formations à la protection civile des acteurs et des populations du littoral (compétences en sauvetage en mer (SNSM) / Police de la mer et du littoral).**
- **Encourager la mise en œuvre de nouvelles formations pour de nouvelles compétences, en lien avec une commande publique ou privée claire et soutenue.**
- **Le CESER encourage les efforts de féminisation des formations (qui stagnent à 10 % des effectifs dans certaines formations liées aux métiers de la mer).**

Valorisation des produits de la mer :

- **Valoriser et identifier la provenance locale des produits de la mer dans la restauration (criste d'origine, type de pêche...).**

PARTIE 4 : LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE BLEUE

I. LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, UN DOMAINE D'EXCELLENCE QUI CONTRIBUE AU RAYONNEMENT DE L'OCCITANIE

1. UN TERRITOIRE MARQUÉ PAR L'IMPORTANCE DE LA MATIÈRE GRISE TANT DANS LES MÉTIERS DE L'EXPERTISE, DE L'INNOVATION QUE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE

Les éclairages présentés ci-dessous permettent de mesurer l'importance de la recherche/innovation sur les sujets maritimes et littoraux en Occitanie. Ils n'ont pas vocation à donner une vision globale de cet écosystème mais donnent à voir la diversité des acteurs impliqués dans cette filière. Ils donnent à l'Occitanie une place prépondérante dans ce domaine. Le rôle de l'État et de la Région dans leur soutien via des appels à projets dédiés est à souligner.

L'IFREMER, un institut de recherche au cœur de la recherche, l'expertise et la prospective lagunaire et maritime.

Avec plus de 1500 salariés, répartis sur 5 centres et 19 stations côtières, dotés de 11 navires et plusieurs engins sous-marins, l'Ifremer demeure un institut de référence dans les trois piliers qui structurent son action : la recherche fondamentale et appliquée ; l'appui aux politiques et l'expertise ; l'innovation, et notamment l'impulsion et l'appui au développement de l'économie bleue.

En Occitanie, les laboratoires de l'Ifremer se sont intégrés à des unités mixtes de recherche (UMR) qui permettent d'augmenter significativement l'insertion des chercheurs dans des tissus nationaux et internationaux, d'accroître leur visibilité et leur potentialité de publication, mais aussi de renforcer la pluridisciplinarité de leurs projets. L'UMR MARBEC (*MARine Biodiversity and ECosystem*), comprenant plus de 300 salariés, et l'UMR IHPE (Interaction Hôte Pathogène Environnement) sont particulièrement présentes sur le territoire et abordent la quasi-totalité des activités en lien avec l'exploitation des ressources marines. Le CNRS, l'IRD, l'Université de Montpellier et l'Université de Perpignan en sont leurs partenaires principaux.

Ce fonctionnement scientifique permet l'impulsion en Occitanie, entre Palavas, Sète et Montpellier, d'une politique de site qui lie la recherche jusqu'à la création d'innovations par des entreprises sélectionnées et accueillies au sein de Celimer, le Centre du littoral et de la Mer, implanté sur la station Ifremer de Sète.

Cette politique de site se traduit notamment au travers des thèmes suivants :

- L'accompagnement de la transition écologique des pêches maritimes et lagunaires : d'abord par le suivi et l'expertise sur l'état des ressources, en lien étroit avec la profession ; puis par le déploiement de méthodes de surveillance d'avenir, moins impactantes et potentiellement plus rapide – l'ADN environnemental ; enfin, par des projets touchant à la socio-économie, la sociologie et la prospective autour des populations de pêcheurs impactés par les plans de gestion successifs et crises externes contingentes ;
- Le maintien d'une activité aquacole résiliente et durable dans un contexte de menace répétées et accrues du fait du changement global : de très nombreux projets et réseaux de surveillance (plus de 40) monitorent en continue les lagunes et principalement les zones de production pour évaluer et prédire le cas échéant les conséquences possibles sur les élevages et les professions d'une modification des variables (température, oxygène, salinité, etc.) et des transmissions de pathogènes. Conjointement à cette activité de surveillance, deux types de projets innovants se développent : ceux qui visent à rendre les cultures existantes plus résilientes par des pratiques culturelles autonomes (exondation, roulage) et un suivi à haute fréquence prédictif (prédiction de malaïgues) ; ceux qui travaillent sur l'impact – en pisciculture plutôt – des productions et leur réhabilitation aux yeux de la société civile (aquaculture multitrophique intégrée) ;
- L'étude des potentialités d'une filière d'algoculture forte et structurée, notamment autour des capacités de biorémédiation des algues (projets VASCO notamment).

- Un pool d'expertise qui accompagnera la puissance publique dans le déploiement des fermes éoliennes sur des thématiques ciblées (bruits, relargage de contaminants, effets DCP, etc.) ;
- Des capacités en modélisation des écosystèmes qui se structurent progressivement.

Les entreprises intégrées à Célimer s'axent également sur ces points :

- Seaducer et le projet Seavolution impulseront la réalisation de la table conchylicole du futur en Méditerranée ;
- Biocéanor et le projet Predicto poursuivent leurs travaux de modélisation prédictive par le croisement des données hautes fréquences à partir de sondes et de données satellitaires CLS ;
- GecoIngenierie s'attachera à la problématique des engins conchylicoles et de pêche biosourcés ;
- Diag4Zoo s'attachera à développer des services aux conchyliculteurs pour la détection instantanée de pathogènes par ADN environnemental.

L'Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB), plus connu sous le nom de « Laboratoire Arago », est placé sous la tutelle conjointe de Sorbonne Université et du Centre National de la Recherche Scientifique.

« Avec une localisation exceptionnelle, d'une grande richesse en biodiversité terrestre et marine, et la réunion d'une palette très large de compétences scientifiques et techniques hébergées dans ses infrastructures, l'OOB est un acteur important de l'océanographie, de l'écologie et de la biologie marine. Le but de ces recherches est de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes marins littoraux, côtiers ou hauturiers, et la biologie des organismes qui les habitent afin de cerner les menaces qui pèsent sur eux, de décrypter la façon dont les organismes marins s'adaptent à leur milieu et aux changements liés à l'activité humaine, et d'analyser les conditions d'une exploitation durable de la biodiversité marine.

En tant que Fédération de Recherche, l'OOB intègre les activités scientifiques menées dans 4 unités de recherche (Biologie Intégrative des Organismes Marins, Laboratoire de Biodiversité et Biotechnologies Microbiennes, Laboratoire d'Ecogéochimie des Environnements Benthiques, Laboratoire d'Océanographie Microbienne) pour décloisonner les différents domaines scientifiques et permettre une synthèse de leurs acquis. C'est en particulier le cas pour 3 thèmes fédérateurs (Interactions biotiques dans le monde vivant, Rythmes et cycles en milieu marin méditerranéen, Toxicologie et écotoxicologie marine) qui unissent les chercheurs des différentes unités. Ensemble ils combinent différentes approches scientifiques pour prendre véritablement en compte l'ensemble des facteurs qui agissent sur le milieu marin. »

Biotope est une entreprise emblématique de l'expertise environnementale.

L'entreprise dispose aujourd'hui de vingt bureaux en France et en outre-mer, de sept filiales internationales et de filiales thématiques : milieux aquatiques, éditions, communication... Elle mène des missions sur tous les continents, notamment pour aider à la mise en place de réglementations similaires à celles qui existent en France (qui est en pointe sur ce sujet) et où les enjeux sont souvent plus forts (orpaillage illégal, exploitations d'hydrocarbures...).

En septembre 2022, prise de participation de biotope dans 2 entreprises en Allemagne (Bioconsult SH) et Royaume-Uni (HiDef Aerial Surveying) pour créer un groupe unique en Europe. Les trois entreprises forment un groupe de plus de 700 collaborateurs à même d'intensifier leurs efforts d'innovation dans les domaines de la recherche et du conseil en matière d'écologie, afin de proposer de nouveaux services répondant ainsi à la demande croissante de décisions fondées sur des données scientifiques en matière de planification environnementale.

Quelques chiffres : chiffre d'affaires 2022 : 28 à 30 Millions€, 2000 clients privés et publics, 5 % du CA investit en R&D ; 350 salariés auxquels s'ajoute une centaine de salariés dans les filiales.

Microphyt, une entreprise innovante de biotechnologie marine basée à Baillargues dans l'Hérault est engagée dans l'utilisation des microalgues comme ingrédients naturels pour la nutrition et la cosmétique. Le monde des microalgues encore largement méconnu à ce jour recèle des potentiels encore inexploités. La spiruline, déjà consommée par les Incas est la plus connue d'entre elles. Aujourd'hui, Microphyt fait figure d'entreprises pionnière dans la recherche pour l'utilisation des microalgues dans le but de répondre aux défis

de la nutrition et du bien-être. Microphyt se situe en amont de la chaîne de production, fournissant aux industriels les ingrédients naturels issus des microalgues à haute valeur ajoutée. Positionnée sur un marché très prometteur, Microphyt ambitionne de devenir la plus importante plate-forme de production de microalgues au monde. Signe de l'attractivité de cette filière, Microphyt a levé 15 Millions€ via le fonds de Capital risques de L'Oréal en 2022 afin d'accélérer son développement.

Ces entreprises emblématiques dans le domaine de la connaissance des milieux et de l'innovation contribuent à l'écosystème R&D du littoral et à une meilleure connaissance des milieux naturels et au partage de ces connaissances.

Les principaux domaines d'innovation et d'étude sont aujourd'hui liés aux énergies renouvelables, à la valorisation des ressources marines, à la protection du trait de côte...

Ces entreprises aident à l'augmentation générale de la connaissance, sur l'éolien en mer. Par exemple, la connaissance augmente très significativement du fait de l'ensemble des études menées à la demande des différents opérateurs.

Les champs d'étude qui ont été identifiés pour l'avenir sont notamment l'agriculture et la santé. Aujourd'hui insuffisamment explorés, ils devraient monter en puissance dans les années à venir.

Plusieurs entreprises du littoral sont fortement engagées dans le génie écologique et la restauration des écosystèmes. À titre d'exemple, Seaboost, entreprise Montpelliéraine, développe ses principales activités en direction de l'adaptation au changement climatique, au développement d'activités économiques durables, à l'amélioration des fonctionnalités écologiques des ouvrages en mer ou encore à la restauration des habitats naturels dégradés.

La présence sur un même territoire d'organismes de recherche publics et d'entreprises privées qui ont un volet recherche et développement important dans les domaines de l'environnement et de la résilience des territoires, permet des synergies et des complémentarités importantes. La richesse de cet écosystème constitue un atout majeur pour la région afin de faire face aux multiples défis que le changement climatique nous impose.

2. L'INNOVATION SOUTENUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

○ L'Appel À Projets Avenir Littoral

L'innovation constitue un des leviers essentiels du Plan Littoral 21, porté par l'État, la Région Occitanie et la Banque des Territoires pour accompagner la transformation du littoral sur la décennie 2017-2027.

Depuis 2019, l'appel à projets « Avenir littoral » a permis de distinguer 23 projets, portés par plus de 60 acteurs (entreprises, laboratoires, associations, etc.), représentant un montant total de plus de 8 Millions€ et subventionnés à hauteur de 4,17 Millions€ ([Catalogue Projets Avenir Littoral v numérique.pdf \(dropbox.com\)](#)).

L'édition 2022 s'est concentrée sur les trois thèmes suivants :

- Verdissement du secteur du nautisme : solutions écologiques pour un nautisme durable ;
- Production durable et valorisation de bioressources marines : adaptation de l'aquaculture aux enjeux du changement climatique et de durabilité ... ;
- Solutions bio inspirées pour les activités littorales et maritimes.

Cet appel à projet a permis à plusieurs entreprises de développer des prototypes ou d'expérimenter grandeur nature des dispositifs (atténuateurs de houle...) qui leur permettent aujourd'hui de déployer une activité à l'international (Philippines, Madagascar, Canada) que ce soit dans le domaine des EnR, de la préservation des littoraux, de la biodiversité... Les perspectives de croissance pour nombre de ces entreprises basées en Occitanie sont importantes et démontrent l'efficacité du dispositif.

3. SYNTHÈSE

La mer et le littoral constituent un terrain d'étude et d'innovation immense.
L'ensemble des travaux engagés pour une meilleure connaissance des richesses et des potentiels de développement liés à la mer sont chaque jour confirmés.
L'innovation et la recherche appuyées par certains financements publics permettent aux entreprises de la région de se positionner sur des marchés internationaux à fort développement. Nombre de ces filières sont émergentes (éolien en mer, valorisation des algues...) et constituent des atouts importants pour la région.
L'Occitanie dispose d'un écosystème prometteur, basé sur une expertise importante et une grande capacité d'adaptation.
Cette dynamique devra être maintenue et accélérée afin de gagner ou de conserver un leadership face aux enjeux de demain.

4. PRÉCONISATIONS

Ingénierie – écologie :

- **Augmenter les moyens consacrés aux études des milieux maritimes.**
- **Corriger les incohérences territoriales en termes de protection des espèces (les herbiers de posidonie par exemples sont très protégés en PACA et moins en Occitanie).**
- **Assouplir certaines règles et conditions de travail pour l'étude des milieux marins (travail du dimanche souvent nécessaire pour mener les investigations indispensables, les difficultés d'accès à la flotte océanographique publique nécessitent de trouver des solutions alternatives avec des pêcheurs par exemple).**

Recherche – Innovation :

- **Poursuivre et sanctuariser les moyens déployés par l'État et la Région dans le cadre des AAP (appel à projets), visant à favoriser l'innovation principalement axée vers la préservation de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.**

CONCLUSION : LE LITTORAL DE L'OCCITANIE EN ÉTAU, ENTRE FRAGILITÉ ET DYNAMISME

Les deux éclairages préalables à ce rapport montrent l'effet d'étau dans lequel se trouvent les territoires du littoral : une grande fragilité démontrée sans équivoque par le rapport du GIEC ainsi qu'une forte dynamique économique et démographique.

Les territoires du littoral d'Occitanie sont engagés dans une logique de croissance soutenue, fruit d'une attractivité forte et non démentie depuis des décennies. Parallèlement, les effets du changement climatique s'y traduisent avec des impacts très directement perceptibles : températures extrêmes, manque d'eau, inondations, perte de biodiversité, recul du trait de côte...

La commission Méditerranée-Littoral-Relations internationales du CESER bien consciente de cette double dynamique a souhaité intégrer cette problématique à son travail.

Le CESER apporte un pas de côté, non pas en opposant économie et écologie mais en faisant la promotion d'une vision systémique de la situation au service de la région Occitanie.

Le rôle des élus est majeur dans ce domaine, certaines initiatives commencent à voir le jour ; plutôt que de nouveaux textes, leur sensibilisation et l'échange de bonnes pratiques sont une proposition qui pourrait porter ses fruits.

L'économie touristique doit être de qualité et soutenable pour faire sa transition. D'une manière générale, le mieux plutôt que le plus doit primer dans les politiques publiques liées au tourisme. Il ne peut y avoir de développement touristique continu sur le modèle actuel, compte tenu du changement climatique et de la limitation du foncier et des ressources en eau.

Le caractère « fini » de la mer et du littoral ne permettra pas un développement infini du tourisme sur le modèle actuel.

Par ailleurs, l'importance de l'écosystème dédié à l'innovation et à la recherche est primordiale, d'une part pour apporter des réponses concrètes aux enjeux du changement climatique et d'autre part aussi pour inventer les filières de demain qui devront inévitablement être plus économes de ressources naturelles. Le développement de la recherche qu'elle soit publique ou privée, l'amélioration des connaissances que nous avons de notre environnement, de ses atouts et de ses fragilités constituent un pilier indispensable pour faire de l'Occitanie un territoire résilient.

La recherche, l'innovation et la formation professionnelle constituent le second pilier qui permettra l'adaptation de notre économie bleue aux enjeux d'avenir. Les structures sont en place en Occitanie pour accompagner l'évolution des métiers liés à la mer.

Il ne s'agit pas de poursuivre un modèle du « toujours plus » mais de progressivement orienter l'écosystème économique et les politiques publiques qui y sont liées vers une économie intégrant pleinement la question du changement climatique et de ses effets. Les recommandations formulées sont l'expression d'une volonté partagée d'assurer un développement économique qui réponde aux besoins de la population de ce territoire, largement défavorisé en termes de taux de chômage, de pauvreté... tout en répondant aux défis du changement climatique.

L'économie bleue dépend de la Méditerranée et de son bon état écologique. Toute dégradation de l'état de la mer et du littoral induira des conséquences négatives pour l'économie bleue. La Méditerranée est notre bien commun, de l'état de sa préservation dépend l'avenir des activités qui y sont liées.

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 : FOCUS SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU TOURISME EN OCCITANIE

Source INSEE Occitanie

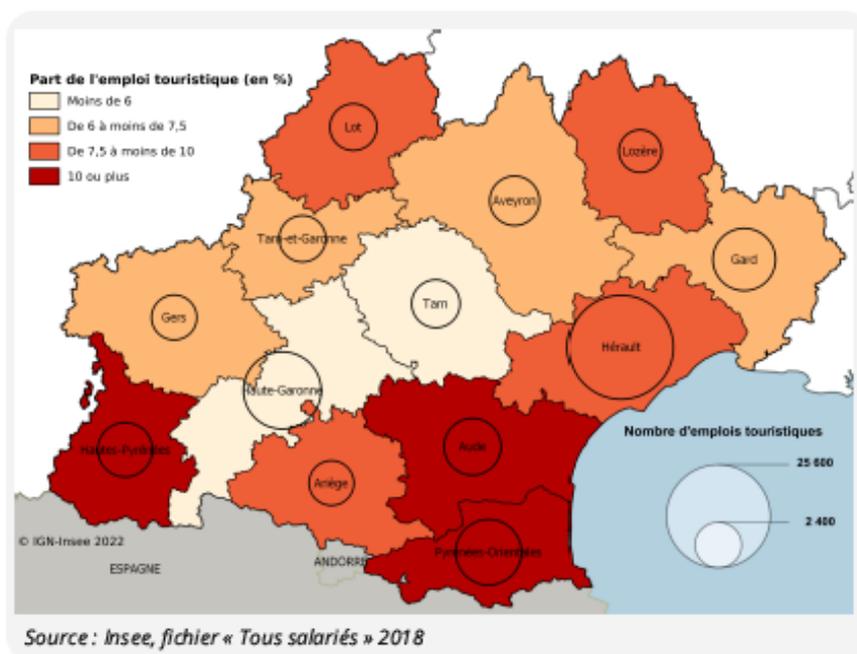
En Occitanie, le secteur du Tourisme représente 95 000 emplois salariés en moyenne sur l'année (pour mémoire, aéronautique et spatial représentent 76 000 emplois salariés) faisant du Tourisme le second secteur d'activité de la région après l'agroalimentaire.

L'Occitanie se place au 5^e rang des régions françaises en termes de nombre d'emplois touristiques qui représente 6.6% de l'emploi salarié marchand de la région.

Les quatre départements du littoral concentrent une majorité des emplois touristiques régionaux.

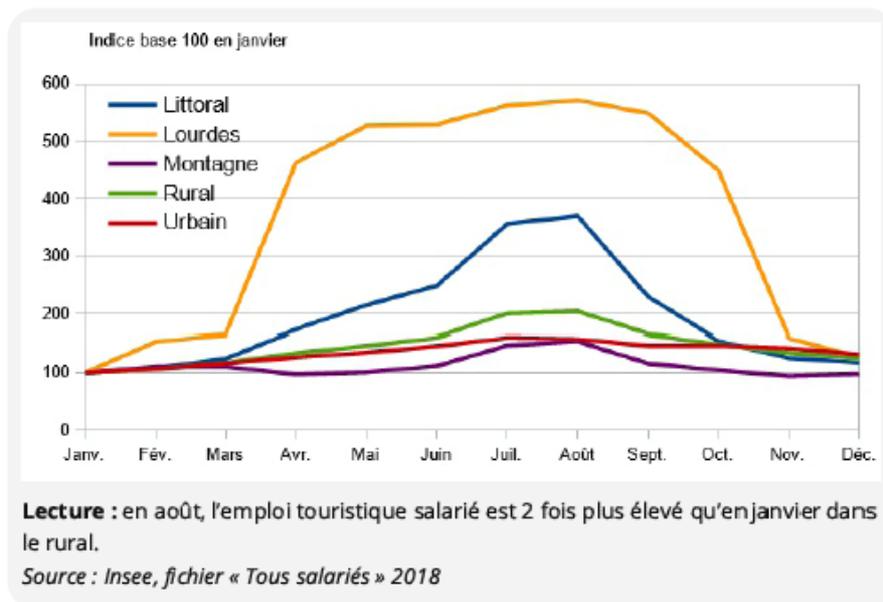
- Hérault : 27% des emplois salariés touristiques de la région (25 600 emplois)
- PO : 11% des emplois salariés touristiques de la région (10 600 emplois)
- Gard : 10% des emplois salariés touristiques de la région (9 400 emplois)
- Aude : 8% des emplois salariés touristiques de la région (7 200 emplois)

► 1. Nombre d'emplois salariés touristiques et part dans l'emploi salarié par département d'Occitanie en 2018



En Occitanie et particulièrement sur le littoral, le tourisme est marqué par une très forte saisonnalité. En Occitanie le rapport en termes d'emploi est de 1 à 2 entre janvier et août. Sur le littoral, ce rapport est de 1 à 3.7.

► 2. Évolution mensuelle de l'emploi salarié touristique par espaces touristiques d'Occitanie en 2018



Au sein des départements littoraux, la localisation des hébergements quelle que soit leur nature montre une très forte concentration.

Les campings constituent un pilier de l'activité touristique en Occitanie.

Avec 1 367 campings, qui proposent un total de 162 000 emplacements, la région Occitanie est la mieux dotée en France à cet égard. En 2021 ce mode d'hébergement a réalisé un CA dépassant les 622 M€.

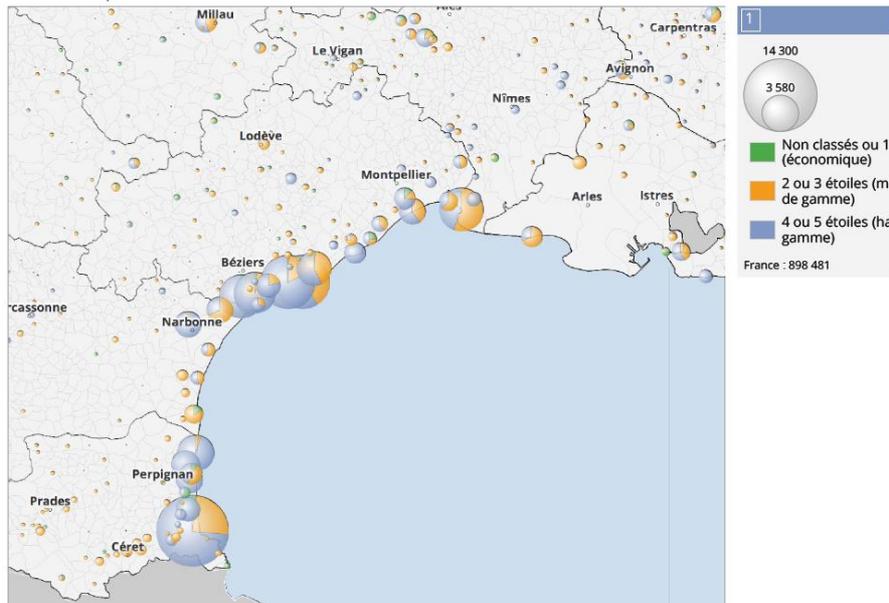
Pour la saison 2022, avec 27,9 millions de nuitées et une durée moyenne de séjour de 6 journées, le camping arrive en tête des hébergements touristiques collectifs choisis par les visiteurs. Avec 10 millions de nuitées (pour un séjour moyen de 1,7 jour), les hôtels arrivent loin derrière suivis par les AHCT (résidences et villages vacances, et auberges de jeunesse) et leurs 7,8 millions de nuitées.

Avec + 6,5 % à l'aune de la saison 2019, l'augmentation de la fréquentation des campings d'Occitanie est légèrement inférieure à celle constatée au niveau national (7,5 %). Cependant, **la région reste la plus fréquentée par les campeurs en France**. L'Insee constate que ce sont surtout les Français qui ont relevé le niveau de fréquentation de ces hébergements, où la prédilection va à des emplacements équipés de mobile-homes ou de chalets.

Dans notre région la géographie est aussi riche que contrastée. Toutefois le bond le plus spectaculaire est venu des campings du Massif central avec + 12,0 %, et des zones urbaines (+ 10,0 %). La fréquentation des campings progresse plus modérément dans les Pyrénées (+ 4,8 %) et dans le rural (+ 1,4 %). (source : [Les campings, moteur de croissance touristique en Occitanie en 2022 | CCI Occitanie](#))

1 Nombre d'emplacements de camping par étoile 2022

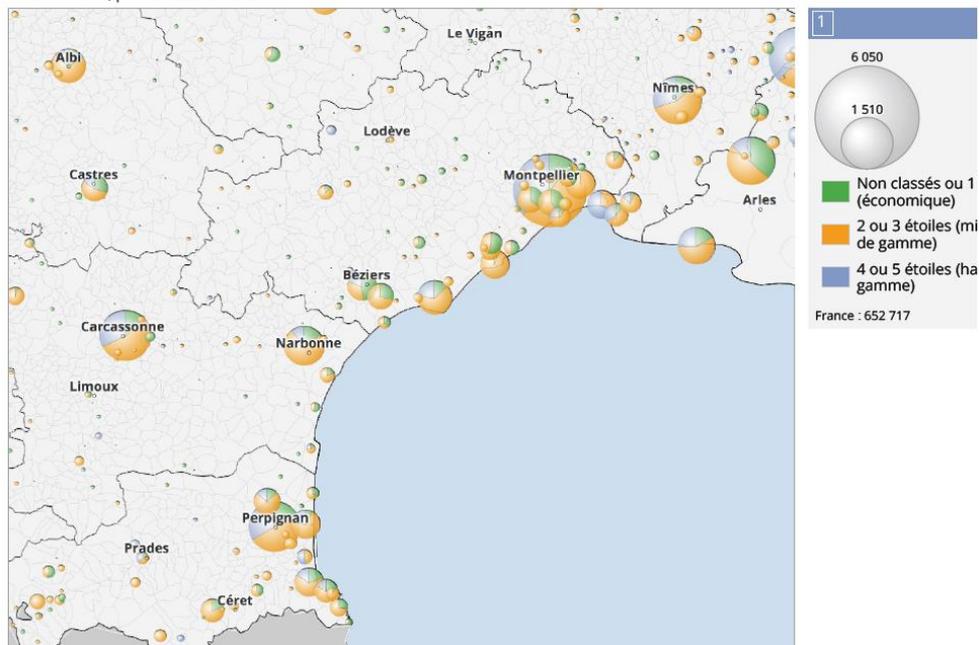
Source : Insee, partenaires territoriaux



Le nombre d'emplacements de campings par commune témoigne de l'extrême concentration de ces entreprises sur le littoral. Une analyse plus fine montre que leur implantation est souvent en bord de mer, exposant particulièrement les équipements touristiques majeurs aux problématiques d'élévation du niveau de la mer.

1 Nombre de chambres d'hôtels par étoile 2022

Source : Insee, partenaires territoriaux



Les hôtels sont moins présents sur les communes littorales et leur implantation généralement dans les villes, notamment du rétro littoral (Narbonne, Béziers, Perpignan...) conduit à une moins forte concentration.

POINT D'ACTUALITÉ SUR LA FRÉQUENTATION ESTIVALE DU LITTORAL

Source : [Été 2022 : les campings dynamisent la fréquentation touristique - Insee Flash Occitanie - 123](#)

En 2022 le nombre de nuitées en hébergement collectif en Occitanie a été supérieur de 1.1 % par rapport à l'été 2019 (les étés 2020 et 2021 ont trop été affectés par la crise sanitaire pour constituer des années de référence). Cette reprise est portée par les campings, les autres hébergements collectifs (hôtels, villages vacances...) connaissant une fréquentation inférieure à celle de l'été 2019.

Les départements du littoral, notamment l'Aude et l'Hérault portent cette dynamique à l'échelle de la région.

En termes d'étalement de la saison, si les mois de juillet et août concentrent l'essentiel des nuitées, il apparaît que le mois de mai et celui de septembre ont des fréquentations supérieures à avant crise.

La hausse de la fréquentation des campings est très largement liée à la clientèle française (+ 8.6 %) tandis que la clientèle étrangère retrouve son niveau d'avant crise (+ 0.3 %).

Le littoral d'Occitanie concentre 64 % des nuitées en camping avec une fréquentation en forte hausse par rapport à 2019 (+ 7.4 %). Les autres hébergements collectifs (hôtels, sont en recul de 6.1 % à l'échelle de la région mais le littoral fait exception avec une fréquentation supérieure à celle d'avant crise COVID (+ 3.9 %).

À l'échelle de la région, les clientèles étrangères représentent 1/5 de la fréquentation touristique, Pays-Bas (24 %) et Allemagne (21 %) constituent les deux premiers pays d'origine. Leur fréquentation bien qu'en légère baisse se maintient tandis que la clientèle en provenance d'Espagne (- 21 %), de Grande Bretagne (- 24 %) est encore en très forte baisse.

Annexe 2 : SOURCES

1. GIEC

https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/03/20/le-rapport-de-synthese-du-giec-un-guide-pratique-pour-desamorcer-la-bombe-a-retardement-climatique_6166256_3244.html?random=1681936075
https://report.ipcc.ch/ar6syr/pdf/IPCC_AR6_SYR_SPM.pdf
<https://www.ird.fr/rapport-du-giec-focus-sur-la-mediterranee>
<https://www.touteurope.eu/environnement/rapport-du-giec-en-mediterranee-le-changement-climatique-sera-l-un-des-plus-radicaux-au-monde/>
<https://interactive-atlas.ipcc.ch/>
<https://www.medqsr.org/fr/node/231>
<https://www.ecologie.gouv.fr/publication-du-6e-rapport-synthese-du-giec>
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf
<https://www.reseau-euromed.org/fr/le-climat-en-mediterranee-inquiete-les-specialistes-du-giec/>

2. STATISTIQUES TOURISME

<https://cdt66.media.tourinsoft.eu/upload/Chiffres-cles-CRT-occitanie.pdf>
<https://pro.tourisme-occitanie.com/veille-economique/etudes-et-chiffres-cles/les-clienteles-francaises/>
<https://pro.tourisme-occitanie.com/veille-economique/etudes-et-chiffres-cles/principaux-chiffres-du-tourisme-en-occitanie/>
<http://www.adt-herault.fr/docs/5748-2-obs-2022-herault-tourisme-web-pdf.pdf>
<http://www.adt-herault.fr/docs/5044-1-memento-tourisme-occitanie-chiffres-cles-2019-pdf.pdf>
<https://dis-leur.fr/bilan-estival-la-frequentation-touristique-fait-un-carton-sur-le-littoral/>

3. SAISONNIERS

En France :

<http://www.oddc.fr/modules.php?name=bp&op=showpratique&id=26&page=1>
https://www.corsenetinfos.corsica/Jusqu-a-600-euros-d-aide-au-logement-pour-les-travailleurs-saisonniers-corses_a57580.html
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6435840>
<https://www.crous-corse.fr/se-loger/je-cherche-un-logement/hebergement-courts-sejours-des-logements-a-tarif-crous-pour-une-courte-duree/>
<https://corse.dreets.gouv.fr/Aide-exceptionnelle-pour-accompagner-les-saisonniers-et-les-salaries-en>
<https://www.latribunedelhotellerie.com/cdi-saisonnier-les-professionnels-corses-impatients-dexperimenter-le-dispositif/>
<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/ra/Charte%20de%20%27emploi%20saisonnier%20de%20Sud%20Corse.pdf>

En Europe :

<https://www.euroguidance-france.org/les-differentes-formes-de-mobilite-en-europe/stages-jobs-emplois/jobs/jobs-dete-en-europe/>
https://eures.ec.europa.eu/living-and-working/living-and-working-conditions_fr
<https://www.loffice.org/sejours-linguistiques-etudiants-adultes/jobs-stages-a-letranger/>
<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/apres-le-bac/Partir-a-l-etranger/Un-job-a-l-etranger/job-d-ete-travail-saisonnier-sejour-au-pair>
https://eures.ec.europa.eu/eures-services/eures-your-country_fr
https://eures.ec.europa.eu/living-and-working/living-and-working-conditions/living-and-working-conditions-austria_fr
<https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/272a1bf3-5cc0-11ec-91ac-01aa75ed71a1>

file:///C:/Users/BARONHELLIC/Downloads/7_RS_etude_sur_les_travailleurs_saisonniers.pdf
https://eures.ec.europa.eu/seasonal-worker-guide-your-rights-2021-09-30_fr

4. ALLONGEMENT DE LA SAISON

<https://www.letudiant.fr/educpros/enquetes/preparer-une-sortie-un-voyage-un-stage/organiser-une-classe-transplantee.html>
<https://www.education.gouv.fr/bo/1999/hs7/sorties.htm>
<https://fr.calameo.com/read/00704824737ef255ace74>
<https://www.grainepc.org/Les-classes-de-decouverte-au>
<https://memoires.laligue.org/recits/vacances/emanciper-lhistoire-des-classes-de-decouvertes>
https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/12251/classes-transplantees-de-l-enseignement-du-premier-degre-sejours-organises-en-dehors-de-l-ecole-anne?_lg=fr-FR
<https://www.unosel.org/a-la-une-cat/communique-de-presse-barometre-des-sejours-educatifs-ete-2022/>
<https://www.senat.fr/questions/base/2003/qSEQ030105138.html>
<https://www.banquedesterritoires.fr/des-elus-partent-la-reconquete-des-classes-de-decouvertes>
<https://www.senat.fr/questions/base/2000/qSEQ000424592.html>
<https://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ110418311.html>
<https://www.20minutes.fr/societe/1624519-20150605-video-pourquoi-classes-decouverte-elles-devenues-si-rares>
<https://www.lagazettedescommunes.com/20189/redecouvrir-les-classes-decouvertes/>
<https://www.snuipp.fr/Comment-enrayer-la-diminution-des>
<https://calenda.org/811752?file=1>
<https://www.educalpes.fr/ColloqueDesClassesDeDecouvertesPourDynam>
<https://www.unat.asso.fr/actualites/colloque-classes-de-decouvertes-les-acteurs-mobilises/>

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
SRDTLO	Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs Occitanie
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CRTL	Comité régional du tourisme et des loisirs Occitanie
OT	Office du tourisme
UVPO	Union des Villes Portuaires d'Occitanie
AAP	Appels À Projets

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

M. Yann FORTUNATO

2^e COLLEGE

Mme Martine LIMONGI

Pour le groupe FO

M. Patrick AUZENDE

Pour les organisations CGT, Solidaires et FSU

Mme Nathalie VEYRE

Pour la CFDT

3^e COLLEGE

Mme Geneviève TAPIÉ

Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Suffrages exprimés : 146

Avis adopté à l'unanimité

Intervention de Monsieur Yann FORTUNATO

Pour le 1^{er} Collège

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités,
Mesdames, Messieurs les conseiller.ère.s,

Pas moins de 39 auditions, de très nombreuses d'heures de travail, de concertation et d'échanges ont été nécessaires pour établir cet Avis pour une économie bleue soutenable en Occitanie.

Travail méticuleux construit sous la présidence éclairante de Monsieur Marc CHEVALLIER secondé par le chargé de mission Monsieur Julien RIOU et la participation des membres de la commission 6 « Méditerranée – Littoral – Relations internationales », tous très engagés. Durant de longs mois, les échanges et questionnements partagés au sein de notre commission n'ont toujours eu qu'un seul objectif, produire par un travail méticuleux et argumenté un rapport équilibré et éclairant.

Les 5 piliers de l'Économie Bleue en Occitanie sont représentés par l'industrie du nautisme et de plaisance, le tourisme littoral, la recherche, l'innovation des métiers de la mer, le transport et les activités portuaires et enfin la valorisation des ressources maritimes. Ces 5 filières représentent en Occitanie 34 758 entreprises employant plus de 41 000 emplois et générant un chiffre d'affaires global de plus de 6 milliards d'euros en croissance de 5 % sur les trois dernières années.

Nonobstant les très bons résultats de l'économie bleue en Occitanie, il convient sans tarder de replacer la persistance de cette économie et de son évolution dans un contexte de réchauffement climatique qui impacte fortement notre territoire et ses ressources dont celle de l'eau, avec la fragilisation du cycle, sa raréfaction et la baisse de sa qualité sont les éléments les plus inquiétants des mois et années futures.

Le rapport rappelle que dans un contexte de réchauffement climatique mondial, la France se réchauffe deux fois plus vite que le reste du monde et que l'Occitanie se réchauffe plus vite encore que la moyenne de la France, ce qui ne manque pas de faire peser de lourds risques sur la permanence de la disponibilité en eau dans les divers usages qui lui reviennent.

Impossible de parler de l'économie bleue sans revenir un instant sur le rapport étroit entretenu par notre territoire de l'Occitanie avec le secteur tourisme dont l'avènement remonte en 1959 pour son orientation, puis en 1963 pour sa mise en œuvre et son développement par le déploiement de la mission Racine qui a vu la naissance des stations balnéaires de Port Camargue, La Grande Motte, Gruissan, Port Leucate, Port Barcarès, Saint Cyprien...

Aujourd'hui cette ambition est modestement complétée par le Plan Littoral 21 pour adapter et accompagner les activités humaines et touristiques et leur permettre de devenir durable dans un contexte de rareté et de réchauffement climatique.

Rareté de l'espace tout d'abord, où les enjeux légitimes de zéro artificialisation nette et du retrait du trait de côte dans un contexte d'élévation du niveau de la mer font peser une pression sans précédent.

À terme proche, il semble évident que seules les activités économiques directement liées à la mer pourront rester implantées sur le littoral, les autres devront penser accompagner des services de l'État et de ceux de la Région à une redistribution géographique coordonnée.

Rareté enfin de la ressource en eau, sujet qui s'agissant de l'économie bleue en Occitanie ne peut être esquivé. L'eau manque en tout point de notre territoire littoral régional, sa qualité diminue, sa fragilité s'accroît et la salinité de nos terres devient chaque jour un peu plus importante.

De très nombreuses préconisations déjà présentées en novembre 2019 dans le rapport sur les effets du changement climatique sur le littoral d'Occitanie sont présentes dans le rapport. Le temps qui m'est imparti

ne me permettra pas de vous les présenter, seulement de nous inviter collectivement à en reprendre connaissance et conscience car, à n'en pas douter, notre rapport à l'eau individuel et collectif et la hiérarchie de ses usages constituent un sujet urgent et crucial qui demandera courage et pédagogie, tant il modifiera nos habitudes que nous pensions immuables dans un univers dont nous croyions les ressources infinies.

Pour s'engager dans une évolution plus durable de la filière tourisme en Occitanie, il est apparu à la commission 6, au gré des multiples auditions, que la trop courte saison touristique était un frein à sa permanence et son développement durables. Aussi, pour pouvoir accueillir plus de tourisme, dans des conditions d'accueil plus durables et moins impactantes, conviendrait-il d'allonger les saisons touristiques par le déploiement d'événements touristiques en dehors de la saison estivale traditionnelle.

En outre, cet allongement de la saison touristique en Occitanie permettra une meilleure attractivité des offres d'emplois saisonniers qui devront se compléter par de plus nombreuses possibilités d'hébergements dignes et de solutions de transports adaptées à la réalité de cette économie.

Pour prendre en compte ces évolutions sociétales et environnementales, notre économie du tourisme devra poursuivre sa nécessaire montée en gamme, sans pour autant oublier l'accueil de touristes locaux, sans oublier non plus les moins argentés d'entre nous.

Pour accompagner cette orientation des bonnes pratiques en littoral, l'engagement des ports d'Occitanie est un élément incontournable. Avec 30 000 anneaux, 37 ports maritimes et 17 ports fluviaux, l'Occitanie est au premier rang des régions européennes pour les ports de plaisance.

Deux d'entre eux, Canet-en-Roussillon et Sainte-Marie-la-Mer sont des éléments moteurs de cette incontournable adaptation environnementale. La réduction de leur empreinte environnementale, leur adaptation à l'évolution du trait de côte, le verdissement de toute leur activité font de ces 2 ports des éléments inspirants pour une économie portuaire durable de nos territoires.

Pour l'accompagnement de l'économie bleue et pour répondre aux besoins en personnel de ses filières, l'Occitanie dispose de 2 organismes de formation reconnus régionalement et nationalement. Il s'agit du Lycée des métiers du Nautisme Rosa Luxemburg de Canet-en-Roussillon et le lycée de la mer de la ville de Sète.

Tout deux sont à la pointe des formations nécessaires pour répondre aux besoins en personnels qualifiés pour la fabrication des bateaux de demain, maîtrisant les matériaux durables et respectueux de l'environnement représentés entre autres par les métiers de menuiserie, de sellerie, de maintenance, de voilerie mais aussi de la pêche stricto sensu, et aussi de tous les métiers de demain.

C'est donc tout un écosystème présent en Occitanie qui nous laisse penser à un possible développement durable de l'économie bleue, dont de grands noms du savoir et des industries de la mer, véritables leaders mondiaux en sont les fleurons. Leur développement, réussite et reconnaissance dans des solutions adaptées au contexte de changements liés à l'évolution climatique sont la fierté de nos territoires. Sans être exhaustifs, nous retiendrons pour valeur d'exemple, l'IFREMER, Biotope, Microphyt, Outremer et certains autres....

La prise de conscience de la nécessaire adaptation de nos territoires est une force.

Le collège 1 souhaite et appelle, dans ce contexte, à une plus grande et rapide anticipation des territoires aux changements profonds que nous entrevoyons tous.

S'il ne fait aucun doute que l'Occitanie a pris acte de l'importance de son lien à l'économie bleue, il conviendra que les autres territoires plus éloignés de nous au quotidien, mais qui cèdent à l'attractivité de nos territoires, prennent eux aussi conscience de la nécessité et de la fragilité de ce que représente cette économie bleue pour tous les Français et de façon plus générale pour tous les Européens. Aussi, le collège 1 escompte à ce que puisse être mise en place sans tarder une solidarité interrégionale au soutien de toutes les solutions durables exposées dans l'Avis de la commission 6.

Dans l'espoir d'être entendu, le collège 1 votera à l'unanimité l'Avis « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie », en insistant sur l'urgence et l'importance avec lesquelles l'action politique doit se saisir de ce thème à la hauteur des enjeux qu'ils revêtent désormais connus de tous.

Intervention de Madame Marie-Martine LIMONGI

Pour le Groupe FO

Monsieur le Préfet de région,
Madame Présidente du Conseil régional,
Monsieur le Président,
Mesdames et messieurs les conseillers et conseillères,
Chers collègues, mesdames et messieurs,

Au nom du groupe FO du CESER Occitanie, nous remercions le Président de la commission Méditerranée – Littoral – Relations internationales, Marc CHEVALLIER, son chargé de mission, Julien RIOU, Carole BARONCHELLI pour le volet secrétariat ainsi que Pierre AYLAGAS le rapporteur, sans oublier l'ensemble des conseillers et conseillères pour les travaux accomplis au sein de cette commission pour ce projet d'Avis aux très forts enjeux pour notre région.

Cet Avis soulève des enjeux que rencontre le littoral de notre région pour faire face au changement climatique tout en développant son économie bleue et la préservation de ses territoires. L'enjeu est bien de développer le dynamisme de ce secteur tout en tenant compte de nos fragilités. Notamment sur le sujet de la ressource en eau qui nécessite de placer cette problématique au cœur de nos préoccupations et qui mériterait un travail transversal au sein de notre assemblée au regard des impacts générés par la crise de cette ressource essentielle à la vie.

Les politiques publiques sont porteuses d'impulsion en matière de développement économique sur notre littoral mais la complexité entre nos territoires, façonnée par le Plan Racine et la mise en œuvre du Plan Littoral 21, mériterait la création d'un observatoire scientifique du littoral pour dynamiser et coordonner ce changement.

De nombreux sujets ont fait l'objet de discussions et d'analyse tout au long des travaux de la commission :

- La gestion du trait de côte qui affectera la presque totalité des communes de notre littoral et le transformera durablement.
- L'aménagement des équipements pour favoriser un allongement de la saisonnalité avec une adaptation des logements et un développement d'activités « 4 saisons » avec les centres de tourisme professionnel, la balnéothérapie ... Sans omettre pour les sites portuaires, une impérative modernisation pour une meilleure réponse aux enjeux environnementaux, de fluidification des liaisons mer-terre en matière de transports de matériaux ou de croisières avec à la clef des retombées économiques importantes possibles.
- L'artificialisation des sols et le SRADDET révisé doivent faire l'objet d'une grande vigilance de notre part dans sa mise en œuvre pour ne pas fragiliser nos économies liées à la mer du littoral qui a un besoin impératif de cet accès pour se maintenir et se développer.

Face à la difficulté à embaucher des saisonniers, ce projet d'Avis porte bon nombre de revendications que portent sur l'ensemble des départements la Confédération FO.

En cela, le groupe FO du CESER Occitanie salue l'ouverture de concertations interprofessionnelles entre les services du Conseil régional et les organisations syndicales. Lever les freins à la pénurie de main-d'œuvre passe en effet, par un dialogue social de construction. Ainsi, comme l'indique les travaux de la commission Méditerranée – Littoral – Relations internationales, le statut du salarié saisonnier doit évoluer pour le rendre plus attractif. Ces emplois ne sont pas des jobs de seconde zone. C'est pourquoi nous sommes en totalement en phase avec les préconisations de ce projet d'Avis : au-delà de la nécessaire revalorisation des salaires, la création d'un contrat spécifique de saisonnier est l'une des clefs pour retrouver de l'attractivité. L'un des

freins également pointé du doigt par ce projet d'Avis, le logement doit faire l'objet d'un cocktail de réponse afin d'accroître les capacités d'hébergement : habitat modulaire, démontable, mobile (containers aménagés ou autres), mobilisation des logements vacants de type « lits froids », utilisation accrue de logements existants de type internats de lycées, logements étudiants... Enfin, la gestion paritaire des maisons du travail saisonnier est un atout indéniable afin d'appréhender la problématique du travail saisonnier. Pour le groupe FO du CESER Occitanie, il y a nécessité à monter d'un cran dans la structuration et la professionnalisation des MTS en les transformant en véritables agences du travail saisonnier facilitant l'embauche, gérant le volet logement et garantissant le respect du droit du travail.

Dernier point, nous sommes en accord avec l'éclairage donné s'agissant de l'importance du nautisme dans cette région. Cette filière est dynamique et résolument tournée vers un avenir porteur de nouveaux emplois. Nous devons pour cela soutenir et développer les lycées membres ou partenaires du Nauti-Campus de la mer afin de promouvoir les métiers maritimes de demain en lien avec le réchauffement climatique. Enfin, le groupe FO du CESER Occitanie salue la préconisation forte visant à légitimement promouvoir les métiers de l'économie bleue en tant que nouvelles opportunités professionnelles pour les femmes.

En guise de conclusion, le groupe FO du CESER Occitanie partage pleinement la vision qui tend à dire que notre mer Méditerranée est notre bien commun, de l'état de sa préservation dépendra l'avenir des activités qui y sont liées.

Le groupe FO du CESER Occitanie votera favorablement ce projet d'Avis.

Merci pour votre attention.

Intervention de Monsieur Patrick AUZENDE

Pour les organisations CGT, FSU et Solidaires

Madame Présidente de Région,
Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et messieurs les rapporteur.e.s,
Mesdames et messieurs les conseiller.ère.s,

Ce second Avis sur l'économie bleue vient compléter le premier Avis qui portait sur les ports de commerce, la construction navale, la pêche et la conchyliculture, l'énergie éolienne en mer, adopté à l'assemblée plénière du 19 avril.

Tout d'abord, **nous nous félicitons que le CESER fasse sienne les conclusions du 6^e rapport du GIEC publié le 20 mars dernier**. L'heure n'est plus au déni, au climato-scepticisme mais à la brûlante nécessité d'agir. Le littoral occitan est en effet en première ligne à subir les impacts du changement climatique.

C'est donc à l'aune de ce nouveau paradigme de la crise climatique que nous souhaitons dans cette déclaration apporter des éclairages complémentaires sur les points suivants :

Tout d'abord, **il n'y aura pas d'avenir pour l'économie bleue en Occitanie dans le cadre des modèles productivistes des années 60**. L'heure est aux transitions écologiques, économiques, sociales et sociétales indispensables pour une gestion durable des activités de la mer et du littoral. Mais il n'y aura pas de transmission sans la mobilisation de la puissance publique, État en premier lieu, mais aussi de l'Europe, de la Région et des Collectivités. **Il faudrait presque une nouvelle Mission Racine revue et corrigée par la planification écologique**. Il faut d'urgence revoir à la hausse les moyens et les objectifs du Plan littoral 21 pour donner un nouvel avenir durable à ces territoires et à ces populations.

Ensuite, il nous semble important de **penser l'avenir de l'économie bleue avec les populations de ces territoires littoraux** en pensant une meilleure gestion du littoral, un nouveau tourisme, un nouveau nautisme plus écoresponsables, plus sobres en énergie, plus sobres en espaces et plus sobres en utilisation de ressources. **Nous souhaitons en premier lieu l'arrêt des projets d'extension et d'aménagement des ports de plaisance**.

Mais nous ne voulons pas transformer le littoral occitan en nouvelle Riviera pour ultras riches soumis à la loi du marché et de la spéculation immobilière. L'Occitanie doit continuer à garantir par l'accueil des touristes **le droit aux vacances pour tous** en accordant une attention toute particulière à celles et ceux qui, pour des raisons diverses, n'y ont pas accès notamment pour des raisons de pouvoir d'achat, d'exclusion du monde du travail ou de handicap.

Assurer le droit aux vacances, c'est faire appel aux structures développant le tourisme social comme par exemple, offrir un projet éducatif pour les enfants de salariés, assurer le bon traitement des personnels saisonniers des centres de vacances ou encore favoriser les liens avec les acteurs locaux. C'est aussi faire vivre directement le droit aux vacances pour tous en permettant la mutualisation du patrimoine pour ceux qui n'ont rien.

Par ailleurs, **il n'y a pas d'économie bleue sans le respect des conditions de travail et de rémunération des salariés de ces secteurs**. Les saisonniers ne devraient pas être enfermés dans un contrat précaire mais avoir les mêmes droits que les autres salariés. **Nous proposons un nouveau statut du travail salarié dans lequel les droits sont attachés à la personne**.

Des inspecteurs du travail supplémentaires devraient aussi être recrutés. Un nombre plus important de contrôles permettraient de mieux faire respecter les droits des saisonniers, et d'améliorer notamment leurs conditions d'hébergement. **Nous partageons la préconisation de l'Avis sur l'octroi des aides régionales aux entreprises touristiques sous condition d'hébergement décent pour les saisonniers.**

Enfin, **il n'y aura pas d'avenir durable pour l'économie bleue sans la mobilisation des acteurs de la formation professionnelle, de la recherche et de l'innovation.** Dans ces domaines, la puissance publique comme la planification et la prospective s'avèrent indispensables. **Nous proposons de porter l'effort national de recherche à 3 % du Produit Intérieur Brut.** Pour toutes les transitions à venir, il faut un effort considérable pour la recherche, pour contribuer au progrès des connaissances, répondre aux besoins de la société en expertise et contrôle, créer les conditions d'un renouveau du développement industriel y compris pour l'industrie touristique.

Le présent rapport exprime une volonté partagée d'assurer un développement économique qui réponde aux besoins de la population de ce territoire largement défavorisé en termes de chômage, de pauvreté.... tout en répondant aux défis du changement climatique.

La CGT, SOLIDAIRES et FSU voteront par conséquent l'Avis.

Pour conclure, nous remercions particulièrement la Président de la Commission Marc CHEVALLIER, le rapporteur Pierre AYLAGAS, Julien RIOU, chargé de mission pour la Commission 6, qui grâce à ses travaux préparatoires, a permis aux Conseillers de la Commission d'enrichir leurs réflexions pour l'écriture du présent Avis. Merci aussi à notre assistante Carole BARONCHELLI.

Merci de votre attention.

Intervention de Madame Nathalie VEYRE

Pour la CFDT

Madame Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Préfet de région,
Cher Président du CESER,
Très cher Marc CHEVALLIER,
Mesdames et Messieurs les conseiller.ère.s,
Chers collègues,
Mesdames, Messieurs,

La maritimisation, la littoralisation, influent sur l'activité économique des régions littorales (en Europe, ces régions représentent 40 % du PIB européen), leur activité est soit directement, soit indirectement liée aux activités maritimes mais leur croissance est plus rapide que la moyenne européenne.

C'est le cas en Occitanie, même si le poids de l'économie bleue reste mesuré avec 35 000 entreprises, 41 000 emplois pour un peu plus de 6 milliards de CA.

L'approche écosystémique prend de plus en plus d'importance, l'évaluation des services écosystémiques marins et côtiers s'affine. Leur part mondiale est majoritaire, se situant à plus de 60 % de l'ensemble des services écosystémiques étudiés.

Les services rendus par les écosystèmes sont difficiles à monétiser et à évaluer en termes de valeur économique mais leur "utilité" ne nous échappe plus : approvisionnement, régulation, services socioculturels, services de soutien, de support...

Ce projet d'Avis intègre profondément la nécessité de conjuguer les activités de l'économie bleue avec les limites et contraintes que le changement climatique nous impose, sans craindre l'innovation, la diversification.

Chacune de ces préconisations propose un équilibre et nous rappelle que les maîtres-mots sont adaptation et transformation pour garantir une économie bleue durable en Occitanie.

Les politiques publiques de l'État ont eu un rôle central et moteur sur le développement touristique de la zone littorale. Elles doivent rester l'axe, la garantie de la globalisation des stratégies à venir, de la gestion du foncier, de la ressource en eau et pour cela, être dotées de moyens financiers et réglementaires ambitieux.

L'allongement de la saison permet d'espérer un volume d'activité en augmentation et des embauches plus stables de personnel saisonnier. Aujourd'hui, l'organisation d'événements est un apport qui reste assez ponctuel et sans doute insuffisant pour soutenir l'activité de long terme d'autant que l'hôtellerie de plein air représente 64% des nuitées.

Définir et développer en commun un axe transversal, coordonné, soutenu et moteur d'investissements pourrait accroître les volumes d'activité et allonger la saison.

Les projets d'agrandissement des ports de plaisances sont à interroger du point de vue de leur faible apport à l'économie locale au regard de ce qu'ils induisent tant financièrement que sur le milieu.

En somme, une économie bleue durable en Occitanie implique de faire des choix, d'évaluer et de réviser nos pratiques et nos usages.

L'innovation se loge dans la diversification, la ré-imagination, la réduction.

L'attractivité peut aussi être fondée sur la qualité, le haut niveau de préservation de l'environnement maritime et des espaces naturels, la proposition de sites préservés et d'horizon dégagé.

Protégeons et entretenons la Méditerranée, poursuivons les actions que nous avons engagées avec nos homologues de l'Arc Méditerranéen.

Envisageons l'économie bleue sur un modèle renouvelé, respectueux des ressources afin d'en assurer la pérennité.

La CFDT votera favorablement cet Avis.

Intervention de Madame Geneviève TAPIÉ

Pour l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie

Monsieur le Président,
Chers et chères collègues,
Madame, Monsieur,

Si je pars du principe que les Avis du CESER constituent « **de véritables outils d'aide à la décision publique** », je peux dire ce matin, que la Commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » a aujourd'hui rempli pleinement sa mission.

Revenons un instant en arrière.

En avril 2022, le CESER a inscrit une préconisation forte dans la première partie de son Avis sur l'économie bleue : « **Promouvoir l'économie bleue en tant que nouvelles opportunités professionnelles pour les femmes** ». Le constat était alors sans appel : elles ne représentaient, que 1, 2 % de la main-d'œuvre mondiale des gens de mer.

En **répondant à ses missions institutionnelles et politiques**, le Parlement de la Mer et son **Président Didier CODORNIU** a inscrit, en tant que bras armé de la **Présidente Carole DELGA**, cette préconisation 2022 du CESER, dans sa feuille de route 2023.

L'Observatoire régional de la parité ne peut que les en féliciter.

Très concrètement, **un projet expérimental vient de voir le jour à Sète**, et pas plus tard que le 12 mai.

L'expérimentation cible les métiers portuaires d'Occitanie.

Une action pilote est engagée avec le Port de Sète. Elle poursuit un **objectif d'embauche de femmes dans les secteurs d'emploi en déficit de main-d'œuvre, dont les grutiers et demain les grutières**.

Leur qualification, leur rémunération (supérieur à 40 % de celle d'un ouvrier qualifié), répondent à l'impérieuse et brûlante nécessité de l'entrée des femmes dans **les métiers qui ont du sens et de la valeur ajoutée**.

C'est aussi l'idée de Pôle emploi.

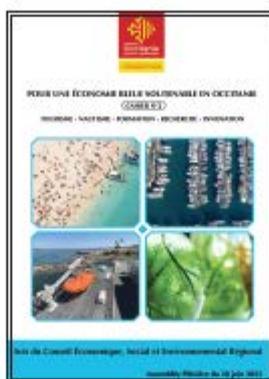
Le contexte interpelle le domaine de la formation et tout particulièrement, **non seulement l'activité du Lycée de la Mer de Sète actuellement en première ligne**, mais l'ensemble des établissements concernés, qui doivent se préparer : le projet cible dans sa globalité les 3 Ports, plus ou moins administrés par la Région. Sète, bien entendu, mais aussi Port-la-Nouvelle, et le Grau-du-Roi, chacun dans leurs spécificités, les éoliennes en mer par exemple pour le premier, la pêche côtière pour le second, par exemple.

Ce matin, Monsieur le Président, le **CESER nous montre qu'il maintient le cap**.

En enfonçant le coin posé avec audace en avril 2022, notre Assemblée ouvre maintenant la voie à suivre (page 32 de l'Avis qui vous a été présenté), sur « **les efforts de féminisation des formations** (qui stagnent à 10 % des effectifs dans certains domaines liés aux métiers de la mer) ».

Monsieur le Président, le message est clair ; parions qu'il sera entendu.

C'est donc avec intérêt, et après avoir remercié vivement le **Président CHEVALLIER** qui n'a pas hésité à jouer à mes côtés **les Voyageurs, Représentants, Placiers (VRP)**, que l'Observatoire régional de la parité votera le présent rapport.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



www.ceser-occitanie.fr

**Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

crédits photos couverture AdobeStock@milanmarkovic78 ; @barmalini ; @CESER Occitane ; @chokniti